



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 4 NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

◆ FINANCES	34
CD-25-11-3973	34
FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - NOV. 2025	34
CD-25-11-3972	39
FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - NOV. 2025.....	39
◆ COHÉSION SOCIALE	57
CD-25-11-4010	57
COHESION SOCIALE - CREATION DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DES HAUTES-ALPES - NOV. 2025	57
CD-25-11-4037	58
COHESION SOCIALE - REVALORISATIONS SALARIALES DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO- SOCIAUX ET COMPENSATIONS : "SEGUR POUR TOUS" - NOV. 2025	58
AUTONOMIE.....	60
CD-25-11-3998	60
PERSONNES HANDICAPEES - CARTE MOBILITE INCLUSION - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES / MDPH / IMPRIMERIE NATIONALE - NOV. 2025	60

ENFANCE	60
CD-25-11-4011	60
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027 - NOV. 2025.....	60
INSERTION	61
CD-25-11-3822	61
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF RSA - MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI - PROCESSUS SANCTIONS - NOV. 2025	61
CD-25-11-3935	62
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - CONVENTION TRIENNALE 2026-2028 RELATIVE A LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE - UDAF DES HAUTES-ALPES - NOV. 2025	62
CD-25-11-4053	63
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025 - NOV. 2025 ...	63
◆PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	65
FILIÈRE AIR.....	65
CD-25-11-4041	65
SECURISATION ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES AERODROMES - GAP-TALLARD - AVENANT N° 2 COT POLYAERO HAUTES-ALPES - NOV. 2025	65
◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	66
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	66
CD-25-11-3971	66
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE – MODIFICATION DES STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES - NOV. 2025.....	66
◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ.....	69
ÉDUCATION	69
CD-25-11-3795	69
EDUCATION - CHARTE D'ENGAGEMENT QUALITE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - NOV. 2025.....	69

CD-25-11-3900	72
COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - AVENANT N° 4 ERRATUM - NOV. 2025.....	72
◆FONCTIONNEMENT	73
RESSOURCES HUMAINES.....	73
CD-25-11-3983	73
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - NOV 2025	73
NUMÉRIQUE.....	74
CD-25-11-4040	74
TRANSFORMATION NUMERIQUE - DISPOSITIF CYBER GRAND-FRERE A DESTINATION DES EPCI - NOV. 2025	74
DIVERS	75
CD-25-11-4002	75
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE REGIONAL POUR L'EMPLOI (CRPE) - NOV. 2025.....	75
CD-25-11-4003	75
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CENTRALE D'ACHATS DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT) - NOV. 2025	75
CD-25-11-4004	76
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) D'AIX-MARSEILLE - NOV. 2025	76
CD-25-11-4006	76
AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE SEPTEMBRE 2025 - NOV. 2025	76
CD-25-11-4008	77
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - NOV. 2025.....	77
CD-25-11-4017	77
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL 2 DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR - NOV. 2025	77
CD-25-11-4018	78

AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR
- CONSEIL D'ADMINISTRATION EPLE - 2025/2027 - MODIFICATIF
- NOV. 2025.....78

MOTION RELATIVE À L'ÉVOLUTION DES FINANCES DÉPARTEMENTALES DANS LES ANNÉES À VENIR ET À LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER PROFONDÉMENT LE MODE DE FINANCEMENT DES DÉPARTEMENTS.....78

(La séance est ouverte à 9 h 38, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.

Procurations : Madame ASSO a donné pouvoir à Monsieur MOUGIN, Madame ROSSI a donné pouvoir à Monsieur BONNAFFOUX, à partir de 12h08, Marine MICHEL donne pouvoir à Christian HUBAUD.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Monsieur le Directeur de l'ADDET, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre mobilisation, ce matin, au service de notre Collectivité.

Notre réunion de novembre est traditionnellement importante et particulière puisque c'est au cours de celle-ci que nous menons, conformément à ce qui est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, notre débat d'Orientations budgétaires, préalable obligatoire à l'adoption du budget en décembre. A ce propos, je vais être très direct : je préfère, aujourd'hui, être à ma place plutôt qu'à celle d'un très grand nombre de mes collègues Présidents de Département.

Je vous indiquais, l'an dernier à la même période, qu'une trentaine de Départements français étaient en grandes difficultés financières ; ils sont aujourd'hui 60 sur 101. Certains ont dépassé le stade de grandes difficultés financières. Je pense à l'Hérault ou à la Gironde qui risquent très fortement de ne pas disposer d'un budget 2026 à l'équilibre et donc de finir tout simplement sous la tutelle de l'État.

Ce ne sont pas des petits Départements inconnus, bien au contraire, ils ont leurs atouts et leur attractivité. L'Hérault gagne environ 15 000 habitants chaque année. Et en ce qui concerne la Gironde, le budget annuel de sa seule aide sociale à l'enfance est supérieur de 30 M€ au montant total de notre budget à nous (250 M€).

Le fait est qu'ils ne s'en sortent plus et que la situation se dégrade très rapidement. Le Président des Départements de France, François SAUVADET, alerte très régulièrement au plus haut niveau sur cette dégradation de la situation. Il l'a encore fait, la semaine dernière, à l'occasion d'une conférence de presse préalable aux Assises des Départements prévues les 13 et 14 novembre prochains.

En trois ans, selon lui, l'État a imposé 6 milliards d'euros de dépenses supplémentaires aux Départements. Ce, sans aucune concertation avec eux et en complète contradiction avec les diminutions

drastiques de dotations financières opérées par l'État. Résultat, y compris chez nous - nous le verrons dans le détail au cours du débat sur les Orientations Budgétaires : les marges de manœuvre s'amenuisent, quand elles ne disparaissent pas complètement.

Le côté dramatique de la situation, et celui qui doit le plus nous interpeller, est que la mise sous tutelle de ces Départements n'est autre que le fruit de choix et d'orientations politiques nationales.

Le résultat est un anéantissement de la démocratie de proximité, assujettie qu'elle est à la décentralisation par l'État de ses charges financières sur les collectivités locales.

Pour illustrer ce propos introductif et cette situation édifiante, une délibération figure à notre ordre du jour, ce matin. Elle est relative à l'application du Ségur pour Tous dans les Hautes-Alpes. Le contrat, tel que négocié avec Départements de France, prévoyait que l'État prenne à sa charge 50 % des revalorisations prévues par ce Ségur pour Tous. L'application de la mesure estimée par nos services va coûter 1 400 000 € dans les Hautes-Alpes. En conséquence, le Département devra s'acquitter, et s'acquittera, de 700 000 €, comme prévu. A cette nuance près que nous savons d'ores et déjà que l'État, via la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, ne mettra que 250 000 € dans la balance ; cela change un peu la donne. Nous ne sommes plus à 50/50, mais plutôt à 83 % pour le Département et 17 % pour l'État. Voilà un bel exemple de décision que nous n'avons pas prise dans cet hémicycle, qui nous coûte, sur laquelle l'État s'engage, mais pas à la hauteur de ce qui est attendu.

Je ne vous cache pas que j'ai un sentiment de déjà vu. Déjà vu quand le RSA a remplacé le RMI et que les allocations devaient être compensées par l'État à hauteur de 50 %. Déjà vu quand la Loi Peillon a transféré aux Départements la charge des parcs informatiques des collèges. Déjà vu quand on nous a promis une fraction de TVA en

remplacement de nos ressources fiscales et que cette fraction de TVA est gelée, au bout de quelques années seulement. La liste pourrait s'allonger.

La situation des finances du Département des Hautes-Alpes est loin d'être alarmante. Je mets cet état de fait au crédit de notre bonne gestion durant les dix dernières années. Mais, je ne veux pas que nous soyons asphyxiés, comme le sont nombre de Départements et comme nous l'avons été par le passé. Aussi, pour la mise en place du Ségur pour Tous, nous appliquerons les règles initialement prévues par ce contrat : 1 400 000 € divisés par 2, entre l'État et le Département, soit 700 000 € chacun. Le Département tiendra son engagement à hauteur de 700 000 € et pas un euro de plus.

Pour conclure ce sujet, à l'unisson avec Départements de France, je demande que l'État s'assure du financement de toute dépense nouvelle qu'il engagerait, directement ou indirectement, au nom des Départements.

Au titre de l'actualité qui nous sépare de notre dernière réunion de la fin du mois de septembre, quelques mots sur la signature, hier, à Marseille, du volet Mobilité du Contrat de Plan État-Région. C'est une réelle victoire pour nous tous. Je vous rappelle que les premières ébauches du contrat de plan ne prévoient aucune intervention de nos partenaires sur les routes haut-alpines. L'organisation des Jeux de 2030 a fait une vraie différence et nous permet aujourd'hui de pouvoir compter sur une aide de 55 M€ de l'État et de la Région sur les 99 M€ de travaux à faire sur les RD1091, 942 et 1075.

Le calcul est simple et rapide à faire : cela représente un financement de ces opérations à hauteur quasiment de 55 %, conformément à ce qui avait été annoncé à Briançon, en présence du Premier Ministre.

Un tel engagement de l'État et de la Région sur les routes n'avait pas été vu, depuis très longtemps. Je les en remercie officiellement aujourd'hui, comme j'ai pu le faire hier de vive-voix.

Cette aide très significative va nous permettre d'assumer les travaux que nous avons à faire sur ces axes, dans le cadre de ce contrat naturellement, mais aussi de déployer nos efforts ailleurs puisque les 55 M€ que nous n'aurons pas à financer pourront servir à d'autres projets dans d'autres vallées.

Également au titre de l'actualité depuis notre dernière réunion, j'aimerais revenir sur la réunion de l'Association Nationale des Élus de Montagne qui avait lieu aux Angles, il y a une quinzaine de jours. L'ANEM est en outre missionnée par les Ministères du Tourisme et de la Ruralité pour travailler transition et diversification, à l'aune du réchauffement climatique. Un réchauffement dont les effets se font ressentir ici dans les Hautes-Alpes, comme ailleurs, et ils sont parfois dévastateurs. Nous en avons fait les frais en décembre 2023 et au printemps 2024.

D'où la question de la GEMAPI et de son financement : nous sommes tous d'accord pour dire que cette loi, qui confie cette compétence aux intercommunalités, n'est pas adaptée aux territoires les plus exposés, à savoir ceux de montagne, peu peuplés et ne disposant pas de ressources nécessaires à la mise en œuvre de plans dignes de ce nom.

Je me réjouis donc que quatre intercommunalités haut-alpines (le Briançonnais, le Pays des Ecrins, le Guillestrois-Queyras et Serre-Ponçon) entreprennent, avec le soutien de l'État et du Département, de travailler ensemble pour aborder cette question de la gestion globale de la Durance et de ses affluents. C'est tout l'objet de la convention que nous avons signée, la semaine dernière, avec le SMAVD – mon cher Christian. SMAVD qui apportera son expertise et son soutien technique à cette démarche de gestion collective.

Cette démarche va dans le bon sens. Je souhaite que d'expérimentation, elle devienne un exemple de gestion collective de l'eau sous ses différentes formes et qu'elle puisse s'étendre à des périmètres plus larges.

Je terminerai ce point d'actualité avec quelques mots sur la présentation officielle du Tour de France 2026, il y a une quinzaine de jours, à Paris, et sur l'organisation des Jeux de 2030.

L'édition 2026 du Tour de France sera, cette fois encore, exceptionnelle pour nos vallées, avec trois jours de présence du peloton sur les routes haut-alpines, à un moment crucial de la course puisque les coureurs seront sur les Champs-Élysées, pour la grande arrivée à Paris, ni plus ni moins que le lendemain de leur passage dans les cols du Galibier et du Lautaret. Nous pouvons donc attendre de grands moments de sport et d'intérêt de la part des spectateurs et téléspectateurs, à la veille de cette grande arrivée. Le Tour sera donc dans les Hautes-Alpes les 23, 24 et 25 juillet prochains, avec une arrivée à Orcières, le 23, en provenance de Voiron, en Isère, un départ de Gap, le 24, en direction de l'Alpe d'Huez, en passant par le Col du Noyer et le Dévoluy, un passage par les Cols du Galibier et du Lautaret, le 25, lors de l'étape entre Bourg-d'Oisans et l'Alpe d'Huez.

Ces trois jours ne manqueront pas d'être, comme c'est toujours le cas, de grands moments de sport, mais aussi de fête, au cœur de l'été haut-alpin. J'entends bien que les Haut-Alpins y soient associés et puissent rendre l'hommage qu'ils méritent aux organisateurs du Tour. Et je commence par remercier et féliciter Christian PRUDHOMME et son équipe d'avoir choisi, encore une fois, les Hautes-Alpes comme terrain de jeu.

En ce qui concerne les Jeux, nous avions rendez-vous, hier après-midi, dans le Laragnais, pour une réunion de présentation de leur organisation dans le sud du département. Une initiative à laquelle je suis

très attaché, tant j'ai la conviction que cet évènement international concerne tout notre territoire et qu'il peut être bénéfique à l'ensemble de nos vallées, en termes d'aménagement et de développement. Merci, Patrick RICOU et Marcel CANNAT, d'avoir participé à cette réunion d'information.

Vous avez certainement noté également que nous avons rendez-vous, le mois prochain, le 9 décembre précisément, pour la deuxième réunion du Comité exécutif Hautes-Alpes 2030 qui sera l'occasion de faire un point sur les travaux menés par les différentes commissions haut-alpines dédiées à ce sujet.

Voilà pour notre emploi du temps de la fin de l'année. Je vous souhaite une bonne matinée de travail et je vous remercie de votre attention.

Monsieur NICOLAS a demandé la parole.

Monsieur NICOLAS.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, Mesdames, Messieurs, avant de commencer, je voulais déjà, avec Anne, remercier vos deux Vice-Présidents, Patrick RICOU et Marcel CANNAT, d'avoir animé, hier, cette réunion sur notre canton, au cours de laquelle nous avons évoqué les Jeux Olympiques, mais d'autres sujets. Je pense que l'information a dû vous remonter : c'est la satisfaction des maires envers le Conseil Départemental. Chacun reconnaît que le Conseil Départemental est à leur écoute et franchement, cela a fait plaisir de voir tous les maires dire leur satisfaction à vos deux Vice-Présidents du bon travail fait et de ce sentiment d'être toujours écouté et entendu. Merci donc aux deux Vice-Présidents pour leur présence, accompagnés par leurs services.

Pendant les Assises de l'eau, ici même, nous avons largement évoqué les conséquences des sécheresses successives et la nécessité

d'une gestion plus rigoureuse, plus solidaire, plus durable de la ressource en eau dans notre département. Cette réflexion, essentielle pour notre avenir collectif, devra prochainement s'élargir à un autre enjeu : celui de la qualité de l'eau potable et des nouvelles obligations sanitaires qui s'annoncent. En effet, les agences régionales de santé ont annoncé un renforcement significatif des normes et des contrôles. Comme chacun a pu le lire dans la presse ou l'entendre dans les médias, un durcissement des normes va être mis en place, dans les prochaines années, afin de mieux détecter certaines molécules chimiques ou gaz potentiellement dangereux pour la santé (les PFAS, les TFA et les CVM).

Il semble peut-être utile de préciser brièvement ce dont il s'agit pour chacune de ces mesures et l'ampleur du sujet.

Les PFAS, tout d'abord, sont des molécules chimiques très persistantes, utilisées, depuis des décennies, dans de nombreux produits du quotidien (les emballages alimentaires, les textiles imperméables, les mousses anti-incendie ou des revêtements antiadhésifs). On les appelle parfois des polluants éternels car ces molécules ne se dégradent pratiquement pas et finissent par contaminer durablement le sol et les eaux souterraines.

Les TFA sont également des résidus chimiques issus de certaines activités industrielles ou pharmaceutiques. Ces molécules sont souvent entraînées vers les nappes et les rivières, lors de fortes pluies ou ruissellements importants qui rend leur contrôle complexe.

Enfin, les CVM concernent plus directement notre territoire. Ils proviennent des canalisations en propylène installées avant 1985. Avec le temps, ces conduites peuvent libérer un gaz toxique et cancérogène reconnu comme facteur des cancers du foie.

En face de ces constats, personne ne peut contester les bien-fondés de ces nouvelles normes. Elles visent avant tout à protéger la

santé de nos concitoyens, ce qui est une priorité que nous partageons tous ici. Mais, il faut être lucide : ces mesures vont entraîner des conséquences financières considérables pour les communes et les syndicats d'eau. La mise en conformité des réseaux, le coût des équipements de traitement représenteront des investissements lourds, parfois hors de portée des petites collectivités rurales si elles ne sont pas accompagnées.

Le délai d'application n'est pas encore clairement défini, mais il sera relativement court, à l'échelle de projets d'infrastructures. C'est pourquoi, au sein du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, nous estimons qu'il est important d'anticiper. Nous proposons que le Département engage, dès maintenant, dès les prochains mois, un travail préparatoire avec l'Agence de l'eau et les services compétents afin d'évaluer l'impact technique et financier de ces nouvelles obligations, d'identifier les territoires les plus vulnérables, de bâtir, le moment venu, une stratégie d'accompagnement claire et équitable pour l'ensemble des communes et syndicats d'eau.

Anticiper, c'est se donner les moyens de ne pas subir. C'est préparer nos collectivités à répondre efficacement à des normes qui, si elles sont justifiées, peuvent devenir un poids insurmontable si nous attendons le dernier moment. Et nous croyons que, pour ce sujet essentiel, aussi essentiel que l'eau, cette ressource vitale fragile, précieuse, nous devons, une fois encore, montrer la voie dans l'esprit de solidarité et de responsabilité qui nous unit. Anticiper, c'est protéger. Protéger notre ressource et protéger la vie.

Le Département des Hautes-Alpes a toujours été aux côtés des communes. C'est non seulement notre mission, mais c'est aussi notre fierté collective, partagée par l'ensemble des élus de cette assemblée.

Je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour votre écoute.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Comme d'habitude, nous serons attentifs à la mise en place de ces nouvelles normes. Cela va probablement démarrer par un recensement de ces vieilles canalisations qui sont susceptibles de produire ces gaz toxiques. Avec l'Agence de l'Eau, avec les communes, avec tous les gestionnaires de syndicats de communes, nous serons attentifs à cela et, quand il faudra prendre des mesures pour rénover ces canalisations, comme d'habitude, le Département sera aux côtés de ces collectivités.

Pour la première partie de ta réponse sur les informations relatives aux aménagements liés aux Jeux Olympiques, à ta demande, on a tenu cette réunion, hier, dans le sud du Buëch. A la demande de Joël BONNAFFOUX, nous allons faire la même chose dans le canton de Chorges car ils sont encore plus concernés territorialement. Et nous tiendrons ce genre d'informations dans tous les secteurs du département. Et surtout, au fil du temps car, aujourd'hui, on parle de projets, demain on pourra échanger, dans ces réunions, sur des travaux qui sont en cours et qui sont prévus. La vie va s'accélérer dans ce domaine, à partir de 2026, en termes de réalisation, et donc il faut que l'on tienne - cela fait partie de notre mission, je pense - nos concitoyens informés de l'avancement de nos projets et de nos travaux sur l'ensemble du territoire.

Madame TRUPHEME, vous avez la parole.

Madame TRUPHEME.- Bonjour à tous. Je vais vous lire le discours de Valérie ROSSI pour vous transmettre quelques informations.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues, je souhaite tout d'abord vous saluer et vous présenter mes excuses pour mon absence de ce jour. Comme vous le savez, nous sommes en plein débat budgétaire à

l'Assemblée Nationale, ce qui mobilise les parlementaires quasiment 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, week-end compris, car l'examen du budget de Loi de Finances et du budget de la Sécurité Sociale a des répercussions sur les budgets de nos collectivités locales et impacte également fortement la vie de nos concitoyens. Il serait évidemment trop long de rentrer dans tous les détails, mais les médias se font largement l'écho des débats qui se déroulent dans l'hémicycle et des décisions qui sont prises.

Je voudrais, en ce jour, mettre l'accent sur trois sujets.

Premièrement : à l'heure où s'ouvre le mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), je tiens à rappeler toute l'importance de ce secteur qui regroupe, dans notre département, plus de 20 % de l'emploi privé. Alors que le Gouvernement envisage une baisse de 54 % des crédits de l'ESS, il est important de défendre le budget qui lui est consacré. Il en va de même pour l'insertion par l'activité économique où, si ne faisons rien, 60 000 personnes seront privées d'un parcours d'insertion salarié, d'une formation ou d'un accompagnement spécialisé, en 2026.

Imaginons un instant ce que serait une journée sans les acteurs de l'ESS : ce matin, les portes de votre crèche associative restent closes ; les travailleurs en insertion, eux, n'ont pas de chantier où apprendre, où reconstruire leur avenir ; dans les maisons de quartier, le silence a remplacé les rires, les cours de français, les ateliers d'entraide ; les épiceries solidaires n'ouvrent pas ; les ressourceries ne collectent rien ; les associations d'aide alimentaire ne distribuent plus de repas ; les mutuelles ne vous remboursent plus ; les banques coopératives font portes closes ; le secteur médico-social est à l'arrêt.

Notre Conseil Départemental accorde une importante croissante à l'ESS, et je tiens à le saluer. Nos murs vont accueillir, pour la première fois, le 20^{ème} Forum de l'ESS, organisé par l'UDESS 05, le 27 novembre prochain, et je vous en remercie. Je vous invite donc, d'ores et déjà, à

retenir cette date, ainsi que le sujet qui a été retenu : La responsabilité territoriale des entreprises.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder : à l'occasion de la Semaine consacrée aux droits de l'enfant, vous consacrerez une partie de la journée du 18 novembre aux travaux de ma collègue députée du Val-de-Marne, Isabelle SANTIAGO, sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Après son adoption à l'unanimité, le rapport d'enquête de ma collègue a été rendu public, le 8 avril. La protection de l'enfance étant au cœur de la politique des Départements, je vous remercie d'avoir donné une suite favorable à ma proposition de la recevoir. Son rapport présente pas moins de 92 recommandations, en quatre axes : gouvernance, prévention et repérage, prise en charge, attractivité des métiers. La première étant la création d'un Code de l'Enfance.

Avec le troisième sujet, et pour terminer ce propos liminaire, je tiens à saluer la décision du Département des Hautes-Alpes de mettre en œuvre le dispositif Ségur pour Tous. Une mesure indispensable pour reconnaître le travail des personnels de nos établissements sociaux et médicosociaux. Cet accord, signé le 4 juin 2024 et étendu par l'arrêté du 5 août 2024, vise à accorder une revalorisation salariale à tous ceux qui avaient été exclus des précédents dispositifs Ségur, CASTEX ou LAFOURCADE.

Ce sont des personnels essentiels (agents administratifs, éducatifs, accompagnants, personnels techniques) qui font vivre au quotidien la solidarité et l'humanité dans nos territoires. Mais, aujourd'hui, le financement promis par l'État n'est pas au rendez-vous, et c'est l'un de nos sujets à l'ordre du jour de la session de ce matin. Pour notre département, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie n'apporte qu'une participation de 248 597 €, soit bien moins que les 50 % du coût

réel, estimé à près de 1,4 M€. Autrement dit, le Gouvernement annonce la revalorisation, mais laisse les Départements payer la différence.

Dans un territoire rural et de montagne comme le nôtre où les marges financières sont déjà étroites et où chaque poste de soignant ou d'accompagnant compte, cette situation devient intenable. C'est pourquoi, hier, en concertation avec mes collègues Conseillers Départementaux du groupe Propositions, j'ai déposé une question écrite au Gouvernement, à l'attention de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées sur cette sous-compensation. Je l'ai également interpellée par courrier, à ce sujet. Vous avez été destinataires, ce matin, Monsieur le Président, de ces interventions.

En effet, j'ai demandé si l'État compte augmenter la dotation de la Caisse Nationale afin d'assurer une compensation intégrale des revalorisations salariales et de garantir l'égalité de traitement entre les territoires, mais aussi d'expliquer ce calcul. Mais, ce ne sera pas suffisant. Je soutiendrai tout amendement qui ira dans ce sens, notamment l'amendement 159 porté par les députés de mon groupe. J'envisage, par ailleurs, de saisir la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale pour demander l'audition de la CNAS et du Ministère des Solidarités, afin d'obtenir des explications claires sur les critères de calcul de ces compensations.

Notre devoir, ici comme à Paris, est de défendre les territoires, les services publics de proximité et surtout les femmes et les hommes qui s'engagent chaque jour auprès des plus fragiles. Leur travail mérite une reconnaissance réelle, pas une promesse partiellement financée. Je tiens à exprimer ma gratitude aux professionnels du médico-social pour leur dévouement exemplaire, ainsi qu'au Département qui prend ses responsabilités en avançant les fonds, malgré la faiblesse du soutien de l'État.

Aujourd'hui, notre message collectif doit être clair : les Hautes-Alpes ne demandent pas des priviléges, elles demandent simplement justice et équité.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous souhaite une belle séance plénière et vous assure de tout mon soutien, à distance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. Merci pour ce message d'encouragement. Monsieur MURGIA ?

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président pour vos propos liminaires, denses, mais qui ont, je crois, abordé des sujets absolument essentiels.

Sur le premier, qui est évidemment l'objet principal de la séance du jour, c'est-à-dire nos Orientations Budgétaires que présentera tout à l'heure notre Vice-président et ami, Patrick RICOU, mais qui relatent la situation, en réalité, de nos Départements. Je dois dire qu'après avoir écouté les propos à distance de notre collègue parlementaire - je voudrais rester le plus agréable possible parce que je n'aime pas parler quand les gens ne sont pas là -, je suis assez circonspect parce qu'il faut que l'on arrête, dans ce pays, d'être malade de la dépense. On ne peut pas, quand on est élu local, national, ne parler que de dépenser tout le temps. Et pendant ce temps-là, on supprime la réforme des retraites qu'il va bien falloir financer. On vit dans un pays de dingues. On traverse un moment de dingue. J'attire juste l'attention des uns et des autres sur le fait qu'à la fin, il va bien falloir qu'il reste des gens pour payer ces taxes. On est arrivé dans un pays où il y a 60 % de charges et de fiscalité sur les salaires. Il va falloir que l'on se pose, à un moment, la question de qui va rester dans notre pays pour payer les impôts. D'autant plus que – et pour reprendre le prisme de ce que vous disiez, Monsieur le Président -, on raisonne en

entonnoir. C'est-à-dire que, finalement, regardez ce qui est en train de se tramer dans ce PLF. On gèle le FCTVA, c'est-à-dire que les communes qui ont investies, qui ont été bons élèves, qui ont voulu aménager et construire sur leur territoire, deux ans après, n'en récolteront pas les fruits en dotation de l'État.

Vous évoquiez les multiples et divers transferts de compétences dont toute la classe politique est responsable, depuis 20 ans. Je me souviens des discussions que j'ai pu avoir avec un certain nombre de nos prédecesseurs dans cette assemblée, qui nous parlaient du premier transfert des routes : dans quel état et pour quel coût ? Les Régions avec le transfert des TER : dans quel état et pour quel coût ? Le transfert du RSA. Pendant que l'on continue à dépenser et à ne pas faire d'économies sur les budgets de l'État, on rogne sur les échelons divers des collectivités. Que devons-nous faire ? Ce sont des mesures pleines de bon sens et de bonne volonté, notamment le Ségur pour Tous, mais vu le coût qui nous est imposé - vous m'avez confié la charge de l'aménagement du territoire - , est-ce que l'on doit supprimer l'aide aux communes pour le financer en disant : puisque l'État se repose sur les Départements pour faire des économies, le Département va se reposer sur les communes ? On va faire des économies sur leur dos. Ce système-là est à bout de souffle et ne peut pas fonctionner. D'autant plus que nous voyons bien à quel point les Départements ont une utilité pour les territoires ruraux et pour les vallées. Vous avez bien voulu, cher Gérard NICOLAS, citer l'exemple de cette réunion qui s'est tenue dans le Buëch. Je crois que les élus, mais je veux saluer le rôle des services, sont présents dans les territoires et c'est un échelon de proximité qui n'existe pas, par ailleurs. Il faut soutenir et protéger la collectivité départementale, et je voulais, à ce titre, vous dire qu'à la suite du débat des Orientations Budgétaires, Lionel PARA et moi-même, au nom de la majorité, nous présenterons une motion visant à

prendre toute notre part dans le débat qui va naître d'ici la fin de l'année, je l'espère, sur le projet de loi de décentralisation. Nous voyons bien que le modèle de financement des collectivités départementales est arrivé à son terme. Je laisserai Patrick RICOU le montrer très précisément sur des chiffres. Le modèle qui est issu du transfert, et maintenant de la TVA sur notre budget, on le voit bien, arrive dans un système à bout de souffle et nous devons saisir collectivement l'occasion de ce projet de loi pour porter un modèle de modernisation et de maintien des Départements, qui sont essentiels dans les territoires.

Je voudrais par ailleurs rebondir sur le Contrat de Plan État-Région et donc son annexe olympique. Dans ce contexte, si morose au niveau national, nous avons réussi à tirer notre épingle du jeu. Je crois qu'après des mois de débat où, inévitablement, des voix se sont élevées pour demander transparence et clarté sur à la fois le coût des Jeux Olympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 et l'héritage que notre département en tirera, nous avons aujourd'hui la capacité de regarder les Haut-Alpins et de leur dire que le pari est en passe d'être remporté. Vous avez évoqué les routes, mais il y a aussi le train, et c'est la bagatelle d'un demi-milliard d'euros qui va être investi par l'État et la Région, dans les Hautes-Alpes, en seulement 4 ans, à partir de l'année prochaine. 350 M€ sur le ferroviaire pour rénover la ligne Briançon-Marseille dont finalement, je me demande si nous n'aurions pas intérêt à l'appeler Briançon-L'Argentière-Embrun-Guillemet jusqu'à Gap et jusqu'à Marseille car, en réalité, ce n'est pas l'accélération du Briançon-Marseille, c'est l'accélération de la desserte de toutes les gares des Hautes-Alpes jusqu'à Marseille qui va changer véritablement le désenclavement de notre territoire. C'est la capacité à rapprocher nos territoires, nos stations de ski, non pas seulement de la gare de Marseille pour des résidents secondaires, mais accessoirement, à côté de Marseille, il y a Marignane et un aéroport,

avec la capacité, demain peut-être, de connecter aussi cet aéroport à cette ligne de train et de poser la question du désenclavement de toutes les Alpes du Sud, qui a été fait, en 1992, pour les Alpes du Nord, avec la vision qui était celle du Plan CHIRAC pour les routes de 1986, car c'était les années 80 et qu'à l'époque, il fallait faire des infrastructures autoroutières. Et nous, nous avons fait le choix d'améliorer nos infrastructures routières, mais d'avoir un désenclavement décarboné à travers le rail. Je rappelle juste que nous avons un train qui roule à 50 km/h au lieu de 90 tellement les rails sont vétustes. Depuis 30 ans, on voit des manifestations dans nos gares. On aurait fermé, à terme, cette ligne de train et nous sommes en train de la sauver. Je crois que c'est un évènement qui va changer le visage de notre territoire, au-delà de tout ce que nous avons à construire désormais, qui doit être un héritage sportif, mais aussi culturel, sous tous les angles.

A travers ces olympiades, c'est aussi l'idée que les Français se font de la montagne. La montagne française, c'est plus de 30 % du périmètre de notre pays. Je crois que l'on peut en être fiers et essayer de se poser la question de savoir comment nous allons aussi promouvoir le savoir skier, la connaissance de notre biodiversité, de nos glaciers qui reculent et finalement, de toute cette montagne qui, je le crois, fait du bien aux gens. Je crois que l'on doit porter cela. Ce ne sont pas que des épreuves sportives, c'est aussi un événement planétaire, le plus grand, qui doit nous permettre de promouvoir toute la beauté de notre territoire.

Et je terminerai rapidement, et je l'ai fait de multiples fois dans cette assemblée, mais vous ne m'en voudrez pas, vous avez bien voulu évoquer GEMAPI. Je rappelle quand même qu'en 2015, vous avez écrit à tous les présidents d'intercommunalités en leur proposant de gérer GEMAPI au niveau du Département et que tous les présidents d'intercommunalités ont refusé. Je suis très à l'aise, je n'étais pas maire, à

l'époque, et donc pas président d'intercommunalité. Je n'en veux à aucun président d'intercommunalité ici présent ou aux élus qui sont dans des intercommunalités, mais enfin, si en 2015, on avait fait le choix de gérer GEMAPI au niveau départemental, à mon avis, nous aurions moins de difficultés, aujourd'hui. Il faut rendre à César ce qui est à César puisque c'était, à l'époque, votre idée.

Cela étant dit, je ne répéterai pas ce que j'ai dit à maintes reprises : la fiscalité reposant uniquement sur les intercommunalités, ce n'est pas seulement farfelu, c'est idiot. Il faut une solidarité territoriale parce que ce sont celles et ceux qui sont en amont qui paient tout pour celles et ceux qui sont en aval. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? C'est un texte de loi fait pour les fleuves. Quand on dit qu'il faut faire respecter la montagne, commençons par faire respecter la spécificité « montagne » qui est inscrite dans l'article 2 de la Loi Montagne votée à l'initiative d'un rapporteur général qui, en 1982, était Robert DE CAUMONT. Et on aurait bien besoin d'un acte 3 de la Loi Montagne.

Je ne serai pas plus long, la séance est déjà longue. Mais, en tout cas, je vous salue. Anne, vous voudrez bien dire à Madame ROSSI que, malgré tout, je la salue et je l'embrasse car entre Haut-Alpins, même si on n'est pas d'accord, notamment sur la réforme des retraites car, franchement, c'est un scandale, on s'aime quand même.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. La parole est à Madame COLONNA.

Madame COLONNA.- Merci, Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite vous présenter la 29^{ème} édition de la *Semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap*,

qui se tiendra du 18 au 21 novembre prochains. Évènement européen porté au plan national par trois associations : l'ADHAP, l'AGEFIPH, le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique).

Cette semaine constitue un pan fort de mobilisation en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Le thème retenu, cette année, *Handicap et emploi : l'égalité pour toutes et tous*, nous invite à réfléchir collectivement aux moyens de garantir une véritable égalité des chances dans le monde du travail.

Dans les Hautes-Alpes, cette mobilisation prend une ampleur particulière grâce à l'engagement de nombreux partenaires publics et privés : la Préfecture, la DDETSPP, l'Éducation Nationale, le Département, la MDPH, la Mission Locale, le Centre de Gestion, l'ARS, la CARSAT, la Région, les associations gestionnaires d'établissements médicosociaux, le service public de l'emploi, la CCI, les entreprises engagées, le DAHLIR, et bien d'autres encore.

Le programme des évènements est en cours de finalisation et sera communiqué très prochainement. Il s'annonce riche, ambitieux et inclusif, à destination des employeurs, des personnes en situation de handicap et des professionnels de l'accompagnement.

Le lancement officiel de cette semaine aura lieu dès le jeudi 13 novembre, à la Maison Départementale de l'Autonomie de Gap, avec le vernissage d'une exposition photographique mettant en lumière les jeunes de l'IME ADSEA, dans leurs ateliers préprofessionnels, ainsi que les masques des Marionnettes des Alpes Isatis. Ces œuvres témoignent de talents, de parcours et d'espoir et nous rappelle que l'expression artistique est aussi un vecteur d'inclusion.

Parmi les temps forts, je tiens à souligner un évènement phare : le *Duo Day*, qui se tiendra le jeudi 20 novembre. Ce dispositif permet à une

personne en situation de handicap de découvrir un métier en binôme avec un professionnel, le temps d'une journée. C'est une expérience humaine précieuse qui contribue à déconstruire les préjugés et à ouvrir des perspectives. Je suis heureuse d'annoncer que, pour cette année, 22 duos seront formés au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie et des services du Département. Je tiens à remercier l'ensemble des services pour cette mobilisation.

Les chiffres nous encouragent : en 4 ans, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est passé de 18 % à 12 %, son plus bas niveau depuis une décennie. Mais, ce taux reste encore bien supérieur à celui de la population générale et, surtout, le handicap demeure la première cause de discrimination en France, comme le rappelle le défenseur des droits dans son dernier rapport.

C'est pourquoi notre engagement doit se poursuivre et s'intensifier. L'inclusion ne peut être une option. Elle doit être une ambition collective portée par tous les acteurs de notre territoire.

Je vous remercie pour votre attention et votre engagement à faire de notre département un territoire toujours plus inclusif.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci, Evelyne, d'assurer la promotion de ce bel évènement.

Madame GARCIN-EYMOUD, vous avez la parole.

Madame GARCIN-EYMOUD.- Merci, Président. Je souhaitais revenir sur la journée du 16 octobre dernier où la Cinémathèque de Montagne, à Gap, a accueilli la 2^{ème} édition des *Rencontres de la jeunesse des Hautes-Alpes*, organisée conjointement par le Département, la Préfecture, l'Éducation Nationale, la Caisse Commune de Sécurité Sociale et la Mutualité Sociale Agricole. Bien sûr, avec Maryvonne GRENIER, nous

étions présentes aux côtés de quelques-unes de nos collègues Conseillères Départementales.

Cette journée s'inscrivait dans la *Semaine d'information sur la santé mentale* et avait pour objectif de mettre en lumière le bien-être des jeunes, une cause nationale et un enjeu majeur pour notre territoire. Les chiffres sont parlants : 50 % des jeunes déclarent souffrir d'un mal être et les causes sont multiples (isolement, pression scolaire, difficultés familiales, usage des réseaux sociaux). Ce constat impose une mobilisation forte et surtout coordonnée.

Durant cette journée, tables rondes et conférences ont permis d'aborder les enjeux de la santé mentale, de partager des expériences et de proposer des pistes d'action. Les échanges ont été riches avec la participation des professionnels, des associations, des institutions et bien sûr des jeunes eux-mêmes. Parler de la jeunesse sans les jeunes est une aberration. Un spectacle immersif de prévention interactive présenté par une compagnie de théâtre est venu illustrer ces problématiques avec force, en donnant la parole aux jeunes et en mettant en scène leur réalité. Ce moment artistique a marqué les esprits et renforcé la prise de conscience collective.

Ces Rencontres ont été également l'occasion de renforcer les partenariats entre acteurs de la jeunesse et d'imaginer des solutions concrètes comme améliorer l'accès à l'information et aux dispositifs d'accompagnement, développer des actions de prévention dès le collège, créer des espaces de parole sécurisés pour les jeunes et leurs familles.

Nous tenons, avec Maryvonne, à remercier l'ensemble des partenaires et des participants pour leur engagement. Cette dynamique est essentielle pour répondre aux besoins exprimés par nos jeunes et pour leur construire des réponses adaptées.

Pour clôturer cette intervention, je souhaiterais dire juste quelques mots sur *Culture en stock* qui s'est déroulée durant les vacances de la Toussaint, du 21 au 24 octobre. Cette année encore, cet évènement itinérant dédié à la jeunesse a rencontré un succès remarquable, avec près de 1 000 personnes accueillies sur quatre communes, avec des activités variées, malgré, cette année, une météo capricieuse, mais toujours autant de succès.

Au-delà des chiffres, *Culture en stock* a permis de créer du lien entre les jeunes, les structures et les partenaires et d'initier de nouveaux projets pour l'avenir.

Ces deux initiatives, les *Rencontres de la jeunesse* et *Culture en stock* illustrent bien la volonté du Département de placer la jeunesse au cœur de ses priorités, en agissant à la fois sur le bien-être et sur l'accès à la culture et au sport.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. La parole est à Monsieur Rémi ROUX.

Monsieur ROUX.- Merci, Monsieur le Président. Pour répondre en aparté à Monsieur MURGIA, peut-être que les Jeux Olympiques donneront un sursis au service public du train, mais ce qui sauvera le service du train, c'est surtout quand on arrêtera de démanteler le service public du train. Ce matin, je suis venu en train, j'ai passé plus de temps en train qu'au volant, et je peux vous assurer que, aujourd'hui, si l'on arrêtait aussi de démanteler le service public du train, que ce soit la gauche ou la droite, on sauverait le train. C'est la seule chose qui peut le sauver.

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'utiliser cette tribune pour faire un plaidoyer en faveur des territoires. En

effet, la France est plongée, depuis plusieurs mois, dans l'instabilité institutionnelle. Instabilité que notre pays n'avait pas connue, depuis la fin de la IV^e République. Les énièmes rebondissements politiques, depuis cette rentrée, feraient presque passer les intrigues de la série *Games of Thrones* pour insipides. Les yeux de 68 millions de Français sont fixés sur la énième tractation politique du pouvoir central, à Paris ; on oublierait presque tout le reste. Et pourtant, le reste, l'action publique, ne se résume pas au niveau national, mais aussi et surtout au niveau local, que ce soit à l'échelon communal, intercommunal et régional, qui sont des formidables catalyseurs des territoires.

Si la Région se fait de plus en plus discrète dans le financement des projets de collectivités, l'État se maintient – pour encore combien de temps ? -, le Département, avec ses modestes moyens, tient la barre dans son aide aux communes, aux intercommunalités et aux associations. Mais, entre contraintes imposées d'un côté, souvent pour des bonnes causes, à l'exemple des futures normes imposées aux communes sur l'eau potable, comme le rappelle notre collègue Gérard NICOLAS, et de l'autre, le reste à charge imposé par l'État, plus particulièrement concernant la mise en place du Ségur pour Tous et la revalorisation du RSA, constituer un budget en équilibre devient un vrai casse-tête – ce n'est pas notre collègue Patrick RICOU qui nous dira le contraire.

Les citoyens ont des demandes légitimes auxquelles il faut répondre, et c'est tout à fait normal. C'est le cas notamment sur la sécurisation des cours d'eau. Nous savons le dispositif actuel GEMAPI – nous l'avons évoqué – impuissant face à l'ampleur des travaux et les maigres ressources fiscales en face.

Dans le cadre du projet de loi du sénateur Jean-Yves ROUX, effectivement, il y avait cette idée de solidarité amont ou aval. Au vu des projets de loi que je viens de lire, le rapporteur avait plutôt préconisé une

mainmise de l'État ; ce qui ne facilite pas la réactivité dans ce dossier. Si le SMAVD veut apporter une réponse locale à ce sujet, une réponse locale et solidaire serait une bonne nouvelle pour avancer là-dessus.

Face à un État parfois trop lourd et endetté – pour mémoire, l'État représente 85 % de la dette publique -, il faut bien avouer que ce sont les collectivités territoriales qui innovent et sont les plus proches des préoccupations des citoyens. Cette approche locale est plus que jamais nécessaire.

A l'heure d'une société de consommation individualiste – et notre amie Valérie nous l'a rappelé - et des réseaux sociaux, la société du spectacle a tendance à nous enfermer progressivement dans une bulle de savon qui mène progressivement à l'indifférence, notamment vis-à-vis du mal être de nos jeunes et la solitude des personnes âgées. Le principal enjeu, dans les années à venir, pour nos collectivités est de remettre de l'humain dans nos communautés, de faire perdurer, de recréer un lien social. Les politiques de proximité, menées plus particulièrement par les maires de nos communes, font en sorte que nos villes et villages ne deviennent pas des cités-dortoirs ou, comme l'écrivait François MAURIAC, *des solitudes peuplées*. J'avais envie de mettre un peu de poésie dans cette fin d'année.

Cependant, à l'heure où les démagogues, les populistes sont légion, il serait malhonnête d'expliquer qu'avec telle ou telle somme d'argent, tel règlement ou telle loi, on réglerait le problème de tous les Français. Les politiques publiques sont des outils essentiels, mais ne peuvent pas représenter l'alpha et l'oméga de la société.

En 1999, un ancien Premier Ministre s'était risqué à dire que l'État ne peut pas tout. Bien que ces mots aient suscité des questionnements, on ne peut aujourd'hui lui donner tort. Il est parfois bon de rappeler une évidence qui, pourtant, est bien enracinée dans un pays

de tradition jacobine et colbertiste. Plus généralement, on peut dire que le politique peut beaucoup, mais il ne peut pas tout. Le sens du civisme, la solidarité ne se décrètent ni à travers une loi ni une dépense budgétaire. En résumé, pour reprendre les mots d'un grand philosophe, donner l'envie d'avoir envie ne se décrète ni à travers une loi ni une dépense budgétaire. Sans mobilisation des citoyens, toute politique est vaine. Il est parfois difficile d'apporter une réponse politique à des problèmes de société. C'est l'ensemble de la société qui doit apporter des réponses à ces problématiques (acteurs du monde associatif, culturel, sportif, membres de la société civile, entrepreneurs, enseignants, éducateurs, syndicats) et pas seulement les politiques qui n'ont pas toutes les réponses. Je pense que c'est un devoir d'honnêteté de le dire.

Enfin, pour terminer mon intervention, j'ai un peu égratigné l'État tout à l'heure, mais ne partons pas fâchés, j'aimerais faire part d'un anniversaire qui est passé inaperçu, à savoir que, le 4 octobre dernier, la Sécurité Sociale fêtait ses 80 ans. Créée au lendemain de la Seconde guerre mondiale, formidable symbole de l'union nationale, sous la présidence du Général DE GAULLE, et mise en place par le Ministre du Travail, Ambroise CROIZAT, artisan d'une loi qui est un rempart contre la principale injustice de la vie : la maladie. Certes, la Sécurité Sociale peut être critiquée, malmenée, elle reste néanmoins une institution de progrès social, symbole de notre identité républicaine. Et si, effectivement, 50 % de notre salaire va à la Sécurité Sociale, je préfère qu'il aille à la Sécurité Sociale plutôt qu'aux banques et aux assurances.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous feriez un bon député, vous.
Monsieur Arnaud MURGIA ?

Monsieur MURGIA.- Juste deux petits mots. Je crois qu'il ne faut pas être caricatural : sauver le service public du train, cela s'appelle globalement mettre 350 M€ sur la ligne, que personne n'a mis depuis à peu près 50 ans. Je pense que cela s'appelle sauver le service public du train. Et accessoirement, sortir du tout TGV- ce que le Président FARANDOU disait lui-même. On a quand même passé les trente dernières années à n'investir que sur le TGV dans notre pays, au mépris des territoires, en réalité. C'est cela qui est en train de se passer. Je crois que c'est le combat politique que le Président MUSELIER, et nous tous derrière lui, vient de gagner. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître car, dans les dix dernières années, regardez combien de lignes ont été sauvées en France : pas beaucoup.

En ce qui concerne les charges sociales, un peu d'honnêteté, cher ami, intellectuelle : si les charges sociales salariales et patronales ne servaient qu'à la sécu, le pays irait beaucoup mieux. Tout ce que l'on est allé coller sur les salaires pour financer à peu près tout et son contraire : très franchement, les entrepreneurs et les patrons de PME savent bien que, malheureusement, ce n'est pas que pour la sécu qu'ils payent ; sinon, ce serait trop beau.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais passer la parole à Christian HUBAUD.

Monsieur HUBAUD.- Merci, Président. Je voudrais juste revenir sur deux éléments qui ont été évoqués. Les normes que l'on nous impose, encore un fois, sur l'eau potable, ne vous méprenez pas, chers amis, si toutes ces normes sont mises, c'est pour que l'on ne puisse plus gérer notre eau communale, comme on l'a toujours fait. Ce n'est ni plus ni moins que pour cela. Il y a 30 ans, on avait des normes qui étaient autres,

on n'a jamais eu de soucis dans nos collectivités et, au plus ça va, au plus on baisse et au plus on nous impose des normes, c'est pour que l'on ne puisse plus gérer et qu'on le donne au privé ou que l'on gère autrement. Il faut quand même se méfier de tout cela.

Deuxièmement, pour ce qui concerne le SMAVD – vous l'avez évoqué, tout à l'heure, et tu viens de l'évoquer, Rémi -, il n'est pas là pour dire aux territoires ce qu'ils doivent faire, il est là pour accompagner les communautés de communes avec les ingénieurs de haut niveau que l'on a au SMAVD, mais la décision appartiendra toujours aux communautés de communes que le Département accompagne. Il ne faut pas inverser les choses. Il ne faut pas oublier que le SMAVD est là pour accompagner en ingénierie, mais pas pour décider.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Christian, de ces précisions.
Je passe la parole à Béatrice ALLOSIA.

Madame ALLOSIA.- Merci, Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, la *Semaine des droits de l'enfant*, qui se tiendra du 17 au 21 novembre 2025, est un moment fort de notre engagement collectif en faveur de l'enfance. Elle nous rappelle que les enfants ne sont pas de simples citoyens en devenir, ils sont des citoyens à part entière, porteurs de droits que nous avons le devoir de garantir pour les faire vivre et les transmettre.

La semaine s'ouvrira officiellement le mardi 18 novembre avec la commission de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), qui se tiendra à l'Hôtel du Département. Si Madame la Députée, Isabelle SANTIAGO, initialement attendue, est retenue par d'autres engagements, son rapport sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance sera bien présenté et discuté. Une table ronde

réunira des acteurs majeurs du territoire (magistrats, éducateurs, représentants de l'Éducation Nationale, de la Justice) autour de la question : quel modèle pour la protection de l'enfance pour demain ?

Je tiens également à souligner les points forts suivants : la journée du mercredi 19 novembre dédiée aux enfants, avec des spectacles, des ateliers, des jeux pour leur rappeler que leurs droits s'incarnent aussi dans la joie, la créativité et le partage. Le ciné-débat du jeudi 20 novembre, autour du documentaire *Une vie après*, nous confrontera à l'impact de la maltraitance sur le développement de l'enfant.

Les événements sont prévus à Gap, Espinasses, Veynes, Laragne, Neffes et Lagrand pour que cette fête des droits de l'enfant rayonne dans tout le territoire.

Les ateliers sur les émotions, les écrans, la parentalité, les négligences viendront compléter cette programmation avec un objectif clair : mieux comprendre pour mieux accompagner.

Je veux ici saluer le travail remarquable de nos équipes des professionnels de l'enfance, des associations partenaires et de tous ceux qui, au quotidien, œuvrent pour que les droits de l'enfant ne soient pas de simples mots, mais une réalité vécue.

Enfin, je veux rappeler que cette Semaine est aussi l'occasion de réaffirmer notre attachement à la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en 1989. Elle nous oblige, elle nous inspire, elle nous guide. Alors, du 17 au 21 novembre 2025, soyons au rendez-vous pour participer à ces évènements, certains destinés aux professionnels et d'autres à tous les publics et, au-delà de cette Semaine, restons mobilisés chaque jour pour que les enfants grandissent dans un environnement bienveillant et porteur d'avenir.

Merci pour votre attention.

(*Distribution du programme*)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Béatrice. Je passe la parole à Marc VIOSSAT.

Monsieur VIOSSAT.- Je voulais évoquer avec vous le lancement de la 9^{ème} édition du *Grand Prix de la Construction et de l'Architecture durable*, cet après-midi. C'est un événement départemental. Le Département a confié au CAUE son organisation.

Ce Grand Prix permet de valoriser les projets vertueux qui sont d'autant plus d'exemples pour les projets portés par le public ou par le privé. C'est un évènement important. Huit prix vont être décernés, cet après-midi : un concernant la réhabilitation du patrimoine – c'est quelque chose qui est important sur notre territoire -, il y aura un lauréat pour les bâtiments publics, la revitalisation du centre-bourg, équipements de montagne, rénovation thermique. Il y aura un Prix spécial du jury, un Prix d'aménagement des cours d'école, et également le Grand Prix que nous travaillons en partenariat avec le Dauphiné Libéré, pour voir de quelle manière un projet est retenu par les lecteurs. Il est important de remarquer, cette année, que le nombre de participants à ce vote a été multiplié par quatre ou cinq. Cela montre l'intérêt de ce partenariat avec les lecteurs, et que, populairement, cela peut avoir un impact.

En amont de tout cela, il y aura une conférence, à 16 h, sur des sujets concernant l'urbanisme et l'architecture. Cela concerne les élus, les professionnels, mais pas seulement.

L'invité d'honneur, cet après-midi, va être celui qui a reçu le Grand Prix national de l'urbanisme en 2023, qui nous montrera de quelle manière l'aménagement des territoires ruraux peut se réaliser et, pour notre territoire, cela vaut le coup d'en parler.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc, pour ce rappel. Je vous invite tous à participer à cette belle réunion, cet après-midi.

Mes chers collègues, après ce tour d'horizon, je vous invite à adopter le compte rendu de notre dernière réunion du 23 septembre.

(Adopté à l'unanimité des présents – Gérard TENOUX absent)

Je vous propose d'examiner les rapports inscrits à notre ordre du jour et je passe la parole à Patrick RICOU pour nous parler de la DM3.

◆FINANCES

CD-25-11-3973 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - NOV. 2025

Monsieur RICOU.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, quelques mots sur cette Décision Modificative n° 3. Les finances départementales ont été déjà largement abordées, ce matin, dans les différents propos introductifs, et cette Décision Modificative n° 3 illustre aussi l'évolution des finances du Département des Hautes-Alpes, dans un contexte qui a tendance à se durcir.

Cette Décision Modificative porte exclusivement sur la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, et elle s'équilibre à hauteur de 2 558 943 €.

A l'intérieur de ces montants, il y a des explications qu'il faut que je vous apporte sur les différents pôles qui sont concernés par cette Décision Modificative, au premier rang desquels – c'est le plus important – les plus grandes évolutions concernent le Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, avec un abondement de ses dépenses de solidarité sur ce budget 2025 de 4 059 498 €. Cet abondement de dépenses s'explique essentiellement par le Pôle Autonomie des personnes sur lesquelles, tant personnes âgées que personnes en situation handicap, il est nécessaire

d'abonder de 3 400 000 € en crédits complémentaires. Il s'agit de dépenses complémentaires en matière d'hébergement (personnes âgées et personnes handicapées). Un certain nombre de ces dépenses sont des régularisations sur les exercices antérieurs. Néanmoins, on a aussi constaté des besoins significatifs supplémentaires qu'il nous appartient de couvrir, tout comme des facturations également de départements extérieurs pour des personnes qui séjournent dans les Hautes-Alpes et dont la charge incombe au Département des Hautes-Alpes. Également une augmentation de l'APA.

Des besoins supplémentaires également, au titre de l'enfance et de la famille, avec 1 838 000 € de crédits supplémentaires. Cela concerne essentiellement l'hébergement des enfants confiés. On voit une augmentation très significative, ces dernières années, en matière de protection de l'enfance, notamment tout ce qui relève des prestations d'hébergement et d'accueil des enfants, tant par le nombre de bénéficiaires qui augmente que par le coût, au niveau des Maisons d'Enfants à Caractère Social, qui est aussi dans une période d'augmentation.

Ces augmentations de dépenses ne sont que partiellement compensées par une diminution des crédits au titre de l'insertion puisqu'au regard des consommations de crédits que nous avons sur cette fin d'année, nous pouvons redispacher 1 180 000 € de crédits notamment de prestations de RSA. C'est, je crois, un des éléments favorables de la conduite de la politique départementale en matière d'insertion qui fait qu'aujourd'hui, on arrive à stabiliser les dépenses en matière de RSA. Mais, cela ne compense pas les augmentations de dépenses sur les autres pôles qui relèvent de l'autonomie ou de la protection de l'enfance.

Les autres chapitres concernent le Pôle Aménagement, Développement et Déplacements qui sont essentiellement des redéploiements de crédits, donc des ajustements de crédits, en fin

d'année, tant sur les mobilités que le patrimoine, que la filière Air ou que l'Éducation, Culture, Jeunesse et Sports. Ce sont des ajustements budgétaires en fonction des niveaux de consommation.

Quelques crédits supplémentaires sur l'Aménagement et la Solidarité territoriale, notamment pour ce qui concerne l'aide aux stations pour l'énergie ou encore quelques opérations complémentaires tout à fait marginales.

Sur le Pôle Ressources, une diminution des crédits (1 156 962 €) un peu artificielle puisque c'est essentiellement la reprise de la provision que nous avions constatée, au moment du vote du Budget primitif. Nous étions, à l'époque, sous le Projet de Loi de Finances BARNIER qui prévoyait une mise à contribution des Départements au redressement des finances publiques, et nous avions à l'époque – et bien nous en a pris – constitué une provision pour y faire face. Cette provision, *in fine*, n'a pas été utilisée puisque la contribution n'a pas été mise en œuvre et s'est simplement limitée, avec le Projet de Loi de Finances BAYROU, à une sollicitation des Hautes-Alpes de 50 000 €. Donc la provision que nous avions constituée n'est pas justifiée. Néanmoins, elle nous permet de couvrir les besoins de dépenses supplémentaires qui sont notamment les besoins de dépenses supplémentaires en matière de ressources humaines, 1 492 000 €, qui sont essentiellement liés à une augmentation du GVT plus importante que ce que nous avions estimée au niveau du budget. Nous l'avions estimée à 2 %, *in fine* elle sera à 2,5 %. Mais aussi des mesures réglementaires qui sont venues alourdir les charges salariales : l'augmentation du taux de CNRACL, - 12 points en 4 ans, c'est considérable -, le taux d'assurance maladie également qui a augmenté de 8,88 % à 9,88 %, un abondement nécessaire pour la contribution du Département dans le cadre de la partition par rapport à la prise en charge des personnels qui sont restés sous le statut de l'État, dans le cadre du

transfert des parcs de l'équipement. Un certain nombre de mesures qui font qu'aujourd'hui, notre chapitre Ressources Humaines doit être abondé de 1 492 000 €.

Des redéploiements de crédits par rapport à des économies ou des projets qui ont eu un calendrier un peu plus étalé que ce qui était prévu, sur les affaires juridiques et sur le numérique.

Et également des dotations aux provisions pour 1 275 000 €. Pas d'alerte en la matière, c'est simplement le fonctionnement normal de la Collectivité. On constitue des provisions au fur et à mesure que des risques sont identifiés et on les réintègre lorsque ces risques s'avèrent purgés. Nous aurons également une somme en recettes de fonctionnement.

Sur les recettes :

- des recettes sur le Pôle Cohésion Sociale et Solidarités pour 1 646 155 €. Des recettes d'ajustement en fonction des différentes notifications que nous avons reçues sur les compensations au titre des solidarités, mais également des recettes supplémentaires liées à des récupérations sur succession, notamment pour la partie hébergement sur la section Autonomie,

- des recettes complémentaires sur le Pôle Ressources avec 232 000 € de recettes sur les ressources humaines qui sont les indemnités de maladie lorsque nous avons des agents en arrêt de travail, mais également des subventions dans le cadre de postes cofinancés, dans le cadre de dispositifs particuliers ou d'appels à projets,

- des dotations qu'il nous faut ajuster en fonction de ce que nous avons réellement titré, des notifications qui nous ont été faites. Globalement, une diminution de ces recettes de -435 000 €, mais qui s'explique essentiellement par une diminution des recettes de TVA, par rapport à ce que nous avions inscrit au Budget Primitif, de 1 532 000 € ;

cette diminution n'étant que partiellement compensée par quelques recettes supplémentaires, notamment sur les taxes sur les remontées mécaniques ou encore la dotation globale de fonctionnement ou la taxe sur la consommation finale d'électricité. Néanmoins, cette diminution de recettes de TVA se traduit de manière significative dans notre budget.

- les reprises de provisions pour 1 116 000 €,

Globalement, une DM qui s'équilibre à hauteur de 2 532 000 €.

En investissement, il s'agit simplement de redéploiements de crédits. Nous avons souhaité, pour à la fois un suivi par rapport aux financements obtenus et une meilleure lisibilité, regrouper sous un seul et même programme des opérations qui étaient, dans notre budget, identifiées sur les différents axes routiers, qui, aujourd'hui seront cofinancés dans le cadre des Jeux Olympiques 2030. Cela concerne les routes départementales 1075, 1091 et 942. Nous redéployons les autorisations de programme qui étaient ouvertes pour ces opérations, à hauteur de 34 428 000 €, et nous redéployons les crédits de paiement qui restaient disponibles sur ces opérations pour 7 719 000 €.

Concernant le Laboratoire départemental vétérinaire, un ajustement de 120 000 €, en recettes et en dépenses, des dépenses supplémentaires en matière de ressources humaines compensées par des recettes supplémentaires au niveau des prestations facturées par le Laboratoire vétérinaire départemental et son chiffre d'affaires.

Je suis à votre disposition pour répondre à des questions éventuelles que vous pourriez avoir sur cette proposition de Décision Modificative.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick, pour cette présentation. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je redonne la parole à Patrick RICOU pour rentrer dans le vif du sujet de notre matinée qui concerne le rapport des Orientations Budgétaires.

CD-25-11-3972 FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - NOV. 2025

Monsieur RICOU.- Un débat sur les Orientations Budgétaires qui a lieu dans un contexte que l'on peut qualifier pour le moins incertain. Vous allez me dire que c'est chaque année un peu pareil, on croit toujours que le pire est derrière nous, mais finalement, on est chaque année dans une situation un peu plus incertaine que nous l'étions, l'année précédente. Ceci étant, il nous incombe, malgré tout, d'avoir ce débat d'Orientations Budgétaires, même si, à ce stade, un certain nombre d'incertitudes - et pas des moindres - demeurent.

Quelques éléments de contexte national, que vous connaissez certainement pour suivre l'actualité, mais qu'il est important de rappeler ici car ce contexte national, forcément, d'une manière ou d'une autre, va impacter nos finances locales et en particulier les finances des collectivités départementales.

Quelques éléments d'abord sur le déficit public de la France. Celui-ci s'est nettement dégradé, en 2024, de 20 milliards supplémentaires, pour atteindre 170 milliards, soit près de 6 points. Aujourd'hui, son taux est estimé à 5,7 % du produit intérieur brut. C'est significatif. Avec des perspectives, des objectifs qui visent à ramener ce déficit à moins de 3 % en 2030. Ceci étant, les 3 % de déficit, il y a longtemps qu'on les a en débat, et cette perspective est repoussée d'année en année. Toujours est-il que ce déficit, à un moment ou à un autre, il va bien falloir qu'il se résorbe. Le Gouvernement table sur un déficit public de 5,7 %, en 2025, pour atteindre 3 %, en 2030.

C'est lié à plusieurs phénomènes : un contexte géopolitique pour le moins compliqué, une croissance faible, une absence véritablement de réformes structurelles de notre pays, des prélèvements obligatoires qui ralentissent, donc des recettes moindres pour l'État, une hausse des taux d'intérêt et des dépenses de fonctionnement de l'administration centrale qui sont en hausse.

Le contexte budgétaire national se caractérise aussi par le niveau de la dette. La dette de la France représente, à ce jour, 3 416 milliards. Elle représente 113,2 % du PIB. Cette dette-là est essentiellement constituée de la dette de l'État qui représente 94,4 % du PIB, la dette des collectivités locales 9 %, la dette de la Sécurité Sociale 9,8 %.

La France, à ce stade-là, est dans une spirale infernale d'endettement qui va forcément impacter fortement les politiques publiques, dans les années à venir, mais il est impossible, à ce stade, de savoir précisément comment cela va se traduire, au regard notamment des discussions budgétaires en cours au niveau national qui ne donnent pas une lisibilité qui nous permette de se fixer un cap pour l'avenir.

Le contexte budgétaire national est également une croissance qui, malgré tout, se maintient avec un taux de croissance de 1 %. Le taux de croissance du troisième trimestre était de 0,5 %. Donc une croissance qui est essentiellement portée par les investissements des entreprises et par les exportations, la consommation des ménages étant plutôt atone.

Ce contexte budgétaire national se traduit par des objectifs, un Projet de Loi de Finances qui vise à réduire ce déficit public de 30 milliards d'euros ; on verra ce qu'il en sera à l'issue des débats budgétaires. Ceci étant, ce Projet de Loi de Finances a quand même quelques éléments plutôt certains qui, à ce stade, sont :

- le gel de la compensation de TVA, donc forcément des incidences significatives pour le Département,
- un gel de la DGF qui sera certainement confirmé, mais c'est déjà le cas depuis quasiment une dizaine d'années,
- l'augmentation de la cotisation CNRACL qui ne sera pas remise en cause, donc une hausse de 12 % sur 4 ans,
- un DILICO, une contribution des collectivités locales au déficit de l'État : à ce stade des prévisions du Projet de Loi de Finances, il est prévu qu'elle soit doublée, mais sans que l'on sache véritablement comment cela va impacter les Départements puisque les critères de contribution des différents Départements, en fonction de leur richesse, ne sont absolument pas connus. Il y a un peu d'incertitude, à ce niveau-là.

Une dégradation également des finances départementales, de manière générale, illustrée par le tableau présenté. Comme les Hautes-Alpes, entre 2023 et 2024, globalement les Départements ont connu une stagnation de leurs recettes de fonctionnement et une augmentation de leurs dépenses. Pour l'ensemble des Départements : +0,8 % d'augmentation des recettes, et une augmentation des dépenses de 3,4 %. Mécaniquement, ces éléments-là se sont traduits par une baisse significative du niveau d'épargne brute des Départements et, en 2025, cet effet ciseau va s'amplifier puisqu'alors que les dépenses vont continuer d'augmenter, du fait des champs d'intervention des Départements et de la grande rigidité de ses charges qui sont essentiellement conditionnées par des dispositions réglementaires, les recettes vont quant à elles diminuer. Notre Département n'échappe pas à ce phénomène puisqu'en 2025, nos recettes vont diminuer de 9 M€, soit -3,8 % par rapport à 2024.

Les charges de fonctionnement au niveau national augmentent pour l'ensemble des Départements, mais également pour les Hautes-Alpes.

Tout cela se traduit mécaniquement par un investissement moindre de la part des Départements. Ce n'est pas le cas des Hautes-Alpes puisque nous avons investi, en 2024, 75 M€, donc un niveau d'investissement en hausse, qui était de 23 %, +14 M€. Cette tendance-là va se confirmer, en 2025, dans des proportions moindres puisque c'est un investissement qui devrait être entre 75 et 80 M€ sur l'exercice 2025.

Et également pour l'ensemble des Départements, une augmentation de l'encours de la dette. C'est mécanique : l'épargne brute diminue, le recours à l'emprunt augmente. Ce qui n'est pas le cas des Hautes-Alpes puisque nous nous sommes désendettés, en 2024, de 20 M€, et nous nous désendettons, en 2025, de 3,5 M€. Ceci étant, les Départements ont augmenté, globalement, leur dette de 7,2 %, en 2024.

Cette évolution globale des Départements se traduit dans le graphique suivant, qui illustre parfaitement l'évolution des finances départementales. Vous avez une évolution sur trois années (2022, 2023, 2024) avec des niveaux d'épargne brute. On considère que le seuil d'alerte pour les Départements est un niveau d'épargne brute qui doit être supérieur à 7 %. On voit, sur le graphique de gauche, qu'en 2023, il y avait un Département qui avait une épargne négative, inférieure à 0. Il y a deux en 2024. Cela reste un nombre marginal. Cela interpelle davantage sur des Départements qui ont une épargne inférieure à 5 % : ils étaient 4 en 2023, ils seront 16 en 2024. Les Départements qui ont une épargne comprise entre 5 et 10 % : ils étaient 4 en 2022, ils étaient 34 en 2023, ils étaient 48 en 2024. Et, en 2025, n'en doutons pas, ils seront beaucoup plus nombreux.

Le Département des Hautes-Alpes, pour l'instant, se situe dans les trois Départements, en 2024, qui avaient une épargne brute supérieure à 20 %. Les Hautes-Alpes sont le troisième Département de France en taux d'épargne brute par rapport aux recettes de fonctionnement. C'est un

excellent résultat, l'essentiel étant de conserver cette position. C'est le chantier qui nous attend.

Si l'on parle maintenant de délai de désendettement pour l'ensemble des Départements, le délai de désendettement, qui mesure la capacité des Départements à rembourser leur dette en nombre d'années d'épargne brute, on voit que le Département, avec 2,65 années, a une capacité de désendettement, en 2024, qui est particulièrement favorable et se situe plutôt dans le premier tiers des Départements de France. Il est 12^{ème} Département de France, avec 2,65 années.

Le taux d'endettement du Département des Hautes-Alpes, par rapport à ses dépenses de fonctionnement, reste un taux d'endettement élevé. Néanmoins, ce taux d'endettement doit être aussi mis en parallèle avec la capacité à rembourser la dette. D'où l'importance de garder un niveau d'épargne qui soit significatif et de rester en dessous de 6 années d'épargne brute. C'est bien l'objectif que nous devons nous fixer, dans le cadre de ces Orientations Budgétaires.

Un graphique suivant illustre l'évolution des recettes de TVA, mise en parallèle avec ce que nous aurions perçu si nous avions continué de percevoir la taxe sur le foncier bâti. On s'aperçoit que la dynamique de la TVA a été largement profitable au Département, sur les années 2022 et 2023. Cela s'est forcément significativement réduit en 2024 et, en 2025, les courbes se croisent, c'est-à-dire que la dynamique de fiscalité par rapport à l'évolution des bases permettrait d'avoir un produit supérieur à celui que nous aurons en matière de TVA. D'où l'importance de la motion qui vous sera proposée, tout à l'heure, pour alerter l'État sur le danger qu'il y aurait à geler ces recettes de TVA, comme cela est prévu dans l'actuel Projet de Loi de Finances.

Les engagements du Département pour ces Orientations Budgétaires :

-un nouveau contexte financier qui s'impose durablement aux collectivités locales, et nous devons intégrer cette évolution,

-une nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui devra être limitée à la seule inflation, si nous voulons conserver notre capacité à investir et si nous voulons conserver une capacité à nous désendetter supportable, c'est-à-dire ne pas alourdir de manière trop importante le recours à la dette.

Avec le défi qui est le suivant :

- maintenir une action sur le territoire départemental, en matière d'équipement, en matière de soutien aux collectivités locales, en matière d'accompagnement de nos populations.

- s'adapter à ce contexte financier qui frappe l'ensemble des Départements, depuis 3 ans. Nous avons pu, grâce à notre gestion et un contexte plutôt favorable, avoir des années budgétaires particulièrement intéressantes, avec des marges de manœuvre significatives. Aujourd'hui, le contexte se durcit et il est important que nous préservions notre bonne gestion financière afin de garantir nos politiques publiques.

Cette évolution de notre situation financière s'explique par une augmentation de dépenses. Elles ne sont pas listées de manière exhaustive, mais les Départements ont été touchés par l'inflation – comme tout un chacun -, par la hausse des mesures réglementaires. On parle de la hausse du Ségur, des dépenses qui étaient imputées en investissement qui sont dorénavant imputées en fonctionnement, la hausse des prestations sociales, auxquelles on pourrait rajouter la hausse des cotisations sociales, la hausse du GVT, un certain nombre de hausses qui viennent s'ajouter au gel de la TVA et à la baisse des DMTO. Un effet ciseau qui commence à se faire sentir de manière significative pour les Hautes-Alpes et pour l'ensemble des Départements.

Cette évolution se traduit par le graphique suivant : une épargne brute qui sera de l'ordre de 30 M€, en 2025. Vous voyez que notre épargne brute s'est largement dégradée. Ceci étant, cela reste un niveau d'épargne brute largement significatif puisqu'il représente encore à peu près 15 % de nos recettes de fonctionnement.

L'évolution de la dette avec un désendettement qui s'est confirmé, ces dernières années. En 2025, nous allons continuer ce désendettement. Nous avons emprunté 15 M€, nous allons en rembourser à peu près 18. Donc, un désendettement d'à peu près 3 M€. En 2026, nous vous proposerons un recours à l'endettement qui sera limité et que l'on essaiera de limiter entre 25 et 30 M€ au maximum pour pouvoir assurer nos dépenses d'investissement.

Le Département est un Département qui investit. On est le deuxième Département, avec un niveau d'investissement, rapporté au nombre d'habitants, significatif. Il est important de garder cette capacité à investir, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et de la préparation de cet évènement.

Un graphique qui illustre l'évolution de nos finances, ces dernières années : comment avons-nous financé ces investissements ? Nous avons, sur 2024 et 2025, largement utilisé l'épargne que nous avions constituée, sur les années précédentes, pour financer ces investissements. On n'a pas emprunté en 2023 ni en 2024, on emprunte 15 M€, en 2025, pour investir. 61 M€ en 2023, 75 M€ en 2024, et de l'ordre de 88 M€ en 2025.

On pourrait dire, à la vue de ce graphique, que l'on aurait pu se dispenser d'emprunter en 2021 et 2022, et je dirais bien nous en a pris car, aujourd'hui, les taux d'intérêt sont nettement supérieurs. Nous avons emprunté, en 2021 et 2022, à des taux d'intérêt aux alentours de 1 % ; aujourd'hui, on va emprunter aux alentours de 4 %. Heureusement que

nous avions souscrit ces emprunts à un moment où les taux étaient extrêmement bas.

Concernant ces Orientations Budgétaires, une projection de nos recettes de fonctionnement. Elles s'établiraient, pour 2026, à 231,8 M€, donc une baisse par rapport à 2025 où nous escomptons des recettes à hauteur de 233 M€, donc une baisse de 0,6 %, avec quelques nuances.

Des recettes de TVA qui n'augmenteront pratiquement pas, de 76,3 à 76,4 M€.

Les DMTO : nous prévoyons une dynamique, avec 35 M€.

Un fonds de péréquation à 7 M€.

La Taxe sur les conventions d'assurance à 29 M€.

La DGF à 28,3 M€.

Des recettes de fonctionnement qui diminuent entre 2025 et 2026.

Les dépenses vont augmenter. L'enjeu qui s'impose à nous est de garder un niveau d'évolution de ces dépenses limitées à 0,9 %, avec un montant de dépenses de fonctionnement de 204,9 M€, en 2026.

Ce chiffre est important car cette limitation des hausses des dépenses de fonctionnement est un des vrais sujets sur lesquels nous devons absolument travailler car nous n'avons aucune maîtrise de nos recettes de fonctionnement. Aujourd'hui, on mesure un mode financier des Départements qui arrive à ses limites : les recettes des Départements sont complètement décorrélées de leurs dépenses et de leurs besoins en matière de dépenses. Les Départements encaissent de la taxe sur les conventions d'assurance, de la contribution sur la taxe sur l'électricité, de la taxe sur les produits énergétiques : cela n'a plus rien à voir avec la nature des dépenses. La grande difficulté des Départements est que l'évolution des recettes est complètement décorrélée de l'évolution des dépenses. Ce qui fait que l'on arrive dans cette situation : si les choses restent en l'état,

les Départements auront de plus en plus de difficultés à boucler leur budget, et les Hautes-Alpes n'échapperont pas à cette règle, même si, pour l'instant, nous sommes dans une situation plutôt plus favorable que bon nombre de Départements au niveau national. Une évolution des dépenses que nous devons donc impérativement limiter à l'inflation, aux alentours de 1 %.

Quelques éléments de prospective :

- pour 2026 : nous tablons sur 231,8 M€ de recettes de fonctionnement, et des dépenses à 204 M€ ; une épargne brute à 24 M€ qui diminuera encore par rapport à 2025, et donc une difficulté qui va faire que nous devrons, à un certain moment, arbitrer, si les choses restent en l'état, sur nos choix d'investissement. Nous avons largement investi, 75 M€, l'année dernière, à peu près la même chose, cette année. Nous vous proposons un budget, en 2026, avec un niveau d'investissement encore significatif : 66,8 M€, avec un recours à l'emprunt à hauteur de 25 M€. Néanmoins, le niveau d'épargne est un élément fondamental pour définir cette capacité à investir. Le vrai sujet, aujourd'hui, pour les Hautes-Alpes, est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, avec un nombre de leviers sur lesquels nous pouvons agir extrêmement faible,

- la masse salariale : nous ne maîtrisons rien, en termes d'évolution des niveaux de rémunération. Le seul élément sur lequel nous pouvons agir, ce sont les effectifs,

- les dépenses de fonctionnement, les dépenses de solidarité sont essentiellement régies par des dispositifs réglementaires. Donc, forcément, les possibilités d'agir sont limitées.

Il restera les politiques volontaristes, mais dans nos dépenses de fonctionnement, elles représentent un montant extrêmement limité.

C'est là, la difficulté des Départements : aucune maîtrise sur les recettes et une maîtrise limitée sur les dépenses. C'est un exercice

extrêmement compliqué, mais c'est le passage obligé si nous voulons conserver un niveau d'épargne largement positif. 30 M€ restent un niveau d'épargne significatif, mais il ne faut pas qu'il se dégrade davantage. C'est le sujet qui sera le nôtre, dans ces mois à venir, et nous retranscrirons l'ensemble de ces éléments au moment du budget qui vous sera présenté au mois de décembre.

Des investissements significatifs, avec 66 M€ d'investissement. Reconnaissions aussi que l'enveloppe qui nous est allouée pour les Jeux Olympiques est la bienvenue. Elle va nous permettre de garder, dans les 3 ou 4 années à venir, un montant d'investissement important puisque ces 55 M€, qui sont alloués aux Hautes-Alpes pour les financements des infrastructures routières notamment, nous permettront de continuer de faire des opérations importantes sur notre réseau routier que nous aurions dû peut-être différer, si nous n'avions pas eu ces financements.

Un petit zoom sur l'état de notre Plan Pluriannuel d'Investissement qui reste totalement d'actualité : 526 M€. A ce stade-là, nous avons 243 M€ réalisés, depuis 2022. C'est quand même un niveau d'investissement significatif qui mérite d'être souligné. Nombre de ces investissements sont aujourd'hui engagés ou affectés. 79 % de ce PPI sont affectés à des opérations en cours de réalisation ou en cours d'étude.

Sur les investissements 2026, sur les 65 M€, bien évidemment, nous allons continuer la poursuite des opérations engagées, en particulier des montants significatifs pour les opérations de rénovation des collèges. Nous allons continuer d'investir sur les réseaux routiers départementaux, et sur l'aide aux communes, 67 M€, avec un endettement qui restera maîtrisé puisque si nous empruntons 25, nous en rembourserons 17 ou 18, donc un endettement qui restera maîtrisé. Mais, il faut que nous anticipions aussi un contexte qui va se durcir, dans les années à venir, si

les choses restent en l'état. D'où l'importance de maîtriser nos dépenses, notamment de fonctionnement.

En conclusion :

- une nouvelle diminution de nos recettes de fonctionnement (0,61 % entre 2025 et 2026),
- la nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- un niveau d'épargne brute en dessous de la barre des 30 M€, à 26,9 M€, en 2026,
- un niveau d'investissement à 67 M€,

Voilà les principales caractéristiques du budget qui se dessine, à ce stade. Nous avons encore largement les moyens d'investir, faisons en sorte que cela dure.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci, Patrick, pour cette présentation. En résumé, la situation est grave, mais pas désespérée.

Mes chers collègues, vous avez la parole. Monsieur CANNAT ?

Monsieur CANNAT.- Merci, Monsieur le Président. On peut dire que, sauf erreur de ma part, par rapport à la présentation de Patrick, nous voyons que nous avons encore une année 2026 qui reste optimiste. Je crois que, si l'on revient un peu en arrière, si l'on a cet argent, c'est par rapport à l'augmentation de la fiscalité qui avait eu lieu, il y a quelques années, qui nous permet d'avoir une TVA, qui n'est pas l'équivalent, mais presque, et qui nous permet d'avoir des recettes à peu près à la hauteur de ce que l'on avait comme fiscalité. Si cela n'avait pas été le cas, aujourd'hui on serait sûrement dans la même situation que d'autres Départements.

On voit qu'au niveau fonctionnement, il y a bien des charges d'investissement qui passent en fonctionnement. Un fonctionnement qui

est contenu. Je tenais vraiment à te remercier toi, Patrick, et l'ensemble des services, pour cette gestion. Je crois qu'il est difficile de faire mieux. Il ne faudrait pas, Monsieur le Président, peut-être voir avec l'ADF, que l'on n'ait pas une pénalité à la bonne gestion du Département. Il y a 280 M€ à trouver pour équilibrer au niveau national, il ne faudrait pas, comme nous avons une bonne gestion, que l'on vienne nous ponctionner dans cette affaire-là.

Il faudrait aussi, sur tout ce qui est social, que l'État prenne un peu en compte ce que nous faisons au niveau du Département et que l'on ait un peu de ressources qui ont été diminuées et qui, maintenant, sont à la charge du Département.

Malgré tout, on voit que l'on va être à plus de 60 M d'investissement ; on était à 70 M, l'année dernière. Je crois que l'on est encore dans le bon peloton de tête, en termes d'investissement. On peut remercier aussi par rapport à ces crédits qui viennent au niveau des Jeux Olympiques. Ces crédits sont un peu le ballon d'oxygène qui vient nous aider. Sans ce ballon d'oxygène, je crois les travaux, que ce soit sur la 1091, sur la 942 ou sur la 1075, n'auraient jamais pu être réalisés.

Par rapport à cette analyse, on reste optimistes, mais pour les années à venir, Monsieur le Président, mes chers collègues, on voit que, en 2027 et 2028, je ne sais pas où l'on va aller, en sachant que l'on emprunte, certes, mais quand on emprunte, il faut rembourser. Cela fait des frais en fonctionnement et en investissement. Restons optimistes. Le PPI est contenu. Il reste la moitié à réaliser. Voilà ce que l'on peut dire sur ces Orientations Budgétaires : restons optimistes, mais soyons prudents.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nos capacités d'investissement, on arrivera toujours à les moduler, surtout dans cette période préolympique où tous les investissements routiers que nous ferons sur les grands axes

du département seront cofinancés à 55 %. C'est plutôt une bonne nouvelle pour le budget du Département. Mais, la base de tout est que l'on maintienne ce taux d'épargne brute important. Cela signifie qu'il faut que l'on soit très vigilant sur nos dépenses de fonctionnement. Quand on voit le poste sur les salaires et charges, on augmente de 4,5 % chaque année. Sur 50 M€, cela fait beaucoup d'argent. Il faut que l'on mette un frein à toutes ces dépenses de fonctionnement, d'une façon ou d'une autre. Les leviers sur lesquels nous pouvons intervenir aujourd'hui sont minimes par rapport à des dépenses qui nous sont imposées, notamment dans le domaine social, par des lois, par des règlements, donc par l'État. Nous n'avons pas beaucoup de moyens de limiter les dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous avons le pouvoir de décider, sauf si, demain, je vous supprime toutes les enveloppes de fonctionnement cantonales. Si vous êtes d'accord, je suivrai votre décision.

Aujourd'hui, nous sommes dans un vrai problème : on n'a plus le levier fiscal, on dépend de la solidarité. C'est l'État qui dit : Messieurs les Présidents, vous avez touché 70 M€ de TVA, l'année dernière, au lieu de bénéficier de la vitalité de l'économie française en bénéficiant de l'augmentation de la TVA, mais non, l'année prochaine, vous aurez 70 M€. Ce sont des choses qui ne sont pas acceptables en l'état, aujourd'hui.

Monsieur CANNAT.- (*Intervention inaudible, sans micro*)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur PARA ?

Monsieur PARA.- En parlant de rondelles, une rondelle plus une rondelle, cela peut faire une tranche. Il faut que l'on réfléchisse et si l'on peut en passer en investissement, c'est quand même bien.

Je tenais à remercier Patrick pour l'exhaustivité de sa présentation. On connaît ta prudence légendaire, cela fait quelques années que tu nous appelles à la prudence, et on voit que c'était relativement pertinent, à l'époque, par rapport à ce qui se passe à l'heure actuelle. Mais, je me rappelle une époque, quand je suis arrivé au Conseil Départemental sous la mandature précédente, où l'on n'investissait que 28 M€, ce qui était relativement très faible. A l'heure actuelle, on peut se satisfaire d'investir, depuis plusieurs années, plus de 60 M€ ; c'est quand même remarquable.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer était par rapport à ce taux de subvention, Monsieur le Président, que vous avez présenté de 55 % par rapport aux Jeux Olympiques. Vu la conjoncture économique nationale, on ne peut que se satisfaire et espérer qu'il puisse être maintenu et s'il l'est, il faut en profiter. Pour cela, s'il faut faire un peu plus de dette, comme on s'est désendetté pendant deux ans, il ne faudra pas hésiter à refaire un peu de dette car il n'est pas évident que, vu la conjoncture nationale et l'endettement que nous avons, nous ayons toujours des subventions à 55 %. Il faudra en profiter parce que l'on investit pour le futur et pour notre Département ; je crois qu'il est important de tenir ce cap.

Et le dernier point porte sur les dépenses de fonctionnement. Vous avez appelé à la prudence. La masse salariale a beaucoup monté : en 2023, 11 %, 3,5 %, 5,7 %. Il fallait rattraper l'inflation. On n'a pas forcément toujours des rémunérations très élevées dans le public et il est nécessaire que l'on puisse apporter des rémunérations normales. Néanmoins, il faudra sûrement, sur un prochain mandat, réfléchir sur le périmètre de nos interventions parce qu'à l'heure actuelle, on ne peut pas maintenir, comme vous l'avez dit, Président, 5 % d'augmentation par an car ce n'est pas soutenable par rapport à la situation actuelle.

Cette réflexion n'est pas simple à mener, mais il faudra la mener sur une prochaine mandature car ceux qui seront élus ne pourront pas passer en dehors de cette réflexion.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur MURGIA ?

Monsieur MURGIA.- J'abonde dans le sens de mon collègue Lionel PARA, non pas dans un débat sur le saucisson et la charcuterie, je ne me sentirais pas compétent, mais sur ce qui vient d'être dit. On oublie souvent que 75 % de l'investissement public dans notre pays, ce sont les collectivités locales. Continuer à couper dans le budget des collectivités, c'est continuer à ralentir l'économie du pays. Effectivement, sur la vision prospective, nous avons cinq années devant nous qui seront uniques dans l'histoire des Hautes-Alpes ; cela n'arrivera probablement plus jamais, donc il faut en profiter et s'engager dans une dynamique d'investissement la plus forte.

Et puis, pour résumer ces Orientations Budgétaires – je remercie Patrick, à mon tour, de la qualité de son travail et de sa présentation -, on revient finalement à ce que vous disiez en propos introductifs, Président : on n'aimerait pas être à la place des autres Départements. On s'en sort correctement et dignement grâce aux décisions que nous avons nous-mêmes prises par le passé et à la prudence qui a caractérisé la maîtrise de nos dépenses, mais on voit bien que nous n'avons plus la main sur nos recettes, on ne décide de rien du tout, ce qui est la négation absolue de l'autonomie des collectivités territoriales qui est constitutionnelle. Et sur les dépenses, on pensait être à peu préservés, depuis quelques années, des décisions iniques de l'État. Cette incertitude et cette instabilité dans le pays nous remettent sous la griffe de l'État et de parlementaires qui, tous les matins, inventent soit une nouvelle taxe, soit un nouvelle ponction sur les

collectivités, sous réserve de bonne moralité : il faut dépenser plus sur telle partie sociale. Personne ici n'a pas envie de dépenser sur le social, ce n'est pas le sujet, mais il faut pouvoir dire à nos concitoyens qu'il y a un décideur et un payeur, et aujourd'hui, ce n'est pas le cas : il y a quelqu'un qui décide, mais c'est nous qui payons. Je trouve que c'est extraordinaire comme situation. Imaginez si, dans les communes, nous faisions cela à nos administrés !

Et donc, dans cet état-là, plus de recettes et plus de décisions sur les recettes, et des dépenses sur lesquelles nous freinons, mais l'État accélère pour nous. Toutes les décisions d'économies que nous prenons sont anéanties par telle ou telle décision parce que l'État ne peut plus les financer lui-même, donc il les fourgue aux Départements.

On s'en sort bien parce que nous avons les Jeux Olympiques. On s'en sort bien parce que nous avons été prudents. On s'en sort bien parce que nous avons été confiants. Mais, en réalité, la situation globale est désastreuse. C'est pour cela que l'on vous proposera d'adopter cette motion que l'on va vous distribuer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. Monsieur VIOSSAT ?

Monsieur VIOSSAT.- Merci de me redonner la parole. Un grand merci à Patrick pour son exposé à la fois national et local, qui illustre un peu le mur que l'on a devant nous. Nous avons la chance, sur notre territoire, d'avoir des droits de mutation qui sont encore dynamiques. Même si cette année, ils baissent, le fait d'être un territoire attractif - et Monsieur le Président, vous évoquez, dans vos propos liminaires, le fait que les DMTO auraient tendance à progresser - est une grosse chance.

Je voulais un peu illustrer la dégradation de nos recettes sur un sujet que je connais un petit peu, que sont les taxes d'aménagement. Je vous rappelle que ces taxes, que nous avons sur le département, sont fléchées vers les communes et vers le Département. Le Département s'en sert notamment sur tout ce qui est espaces naturels sensibles et sur le financement du CAUE.

Il faut savoir qu'entre 2023 et cette année, nous avons une baisse des recettes très importantes, on est passé de 3 M€ à 1,7 M€ ; ce qui montre bien que nous sommes fragiles par rapport à cela. Et ce n'est pas uniquement dû à la baisse des permis de construire. La taxe d'aménagement était anciennement due au moment du dépôt du permis de construire, au début des travaux. Elle était perçue par les DDT, et maintenant, ce sont les DGFIP qui les récupèrent. Il y a eu un problème de logiciel qui fait que c'est un peu plus compliqué. Et surtout, la perception se fait à la fin des travaux, 90 jours après la déclaration de fin de travaux. Soit il y en a qui hésite à faire un dépôt de fin de travaux, ce qui explique un certain nombre de choses. En tout état de cause, au niveau national, il est estimé que cela fait une baisse de 1,5 milliard d'euros pour notamment les Départements. Sur nous, cela fait un peu plus d'un million. Le fait d'avoir une baisse de 1,3 M€ à un 1,4 M€ sur nos recettes, qui est due au problème de perception, je pense qu'il faut se poser des questions et poser des questions au Gouvernement. C'est ce qui est fait à la fois par les députés et sénateurs. C'est un sujet qui nous affecte directement sur nos finances et qui illustre bien la dégradation des recettes. Ce n'est pas grand-chose par rapport aux 231 M€ que l'on évoquait en recettes, mais c'est déjà cela.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faudra passer le message à la DDFIP, alors, il faudra les inciter à être plus vigilants, à ne pas attendre la déclaration d'achèvement des travaux, mais de la solliciter.

Dans notre politique d'investissement, aujourd'hui, nous avons cette grande option qui tourne autour des cofinancements liés aux Jeux Olympiques, mais je vous rappelle que l'on a pris des dispositions : on veut intervenir fortement dans l'amélioration du logement et on a pris quelques décisions qui permettent d'aider les communes à investir sur leur patrimoine communal dans le domaine du logement. Nous avons déjà des résultats de ce travail car on voit des projets mis à l'ordre du jour, et on va peut-être en voter tout à l'heure en Commission Permanente. On en a déjà voté, au mois de septembre. Je pense qu'en 2026, on va avoir une demande importante des collectivités sur ce domaine de l'aide au logement. C'est quand même le but de notre politique. Pour préserver cette demande qui va venir des communes, il faut que nous ayons les moyens d'investir, comme on le fait au travers des collèges. On ne va pas ralentir nos programmes de modernisation et de rénovation de nos collèges pour cela. Il faut vraiment que l'on conserve nos capacités d'investissement pendant les 4 ans qui viennent. Nous verrons bien ce que nous ferons après 2030.

Nous avons fait le tour de la question, donc s'il n'y a pas de demande de prise de parole, nous prenons acte de ce rapport sur les Orientations Budgétaires.

(L'assemblée prend acte à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Evelyne COLONNA.

◆COHÉSION SOCIALE

CD-25-11-4010 COHESION SOCIALE - CREATION DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DES HAUTES-ALPES - NOV. 2025

Madame COLONNA.- Merci, Président. Face à l'augmentation de la précarité alimentaire et dans le prolongement de son action de promotion des produits de l'agriculture locale, le Département et les services de l'État ont diligenté, en 2024, un diagnostic sur le sujet, dans le cadre du Pacte des solidarités.

Soutenu et travaillé avec l'ensemble des acteurs (le Département, les services de l'État, l'ADDET, la Chambre d'Agriculture et l'UDEF), ce diagnostic a été restitué lors des *Rencontres solidaires* de juin 2025 et a permis l'émergence d'un plan d'actions partagé. Parmi celles-ci, la mise en place de l'Observatoire Départemental de la Précarité Alimentaire des Hautes-Alpes (ODPA 05).

Cet observatoire est ainsi l'instance départementale dédiée à l'analyse de l'évolution des besoins des territoires et de la construction de réponses coordonnées. En lien avec toutes les démarches et acteurs, qu'ils soient associatifs, institutionnels ou bénéficiaires, il appuiera sa mission autour de quatre grands objectifs : faire vivre une gouvernance plus lisible entre le Département et l'État de lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire ; assurer la synergie et la coordination des acteurs, des dispositifs et des aides ; consolider et partager les indicateurs phares de la précarité alimentaire sur le département et suivre leur évolution dans le temps ; soutenir et développer des réponses aux besoins du territoire.

Loin d'être une énième instance départementale, et dans le respect des compétences et missions de chacun, l'observatoire fédère les

énergies en place, leur mise en perspective, pour cibler mieux encore les réponses attendues.

L'Observatoire départemental de la précarité, piloté par le Président du Département et le Préfet, sera mis en place le 5 décembre 2025.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Evelyne.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité des présents – Monsieur MURGIA absent*)

Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

CD-25-11-4037 COHESION SOCIALE - REVALORISATIONS SALARIALES DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ET COMPENSATIONS : "SEGUR POUR TOUS" - NOV. 2025

Madame MOSTACHI.- L'accord du 4 juin 2024, étendu par l'arrêté du 5 août 2024, relatif à l'application des accords de travail dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux à but non lucratif, a modifié les accords de la branche et les conventions collectives nationaux en vigueur.

Cette réforme prévoit l'attribution de la prime Sécur pour Tous aux salariés n'ayant pas bénéficié des dispositifs précédents, tels que le Sécur, CASTEX, LAFOURCADE, et ce afin de contribuer à l'attractivité et à la fidélisation des professionnels dans les secteurs Autonomie et Enfance.

Applicable dès 2024, cette mesure n'a pas été compensée par l'État, pourtant à l'origine de cette décision. Ce n'est qu'en 2025, et sous la pression de Départements de France, qu'une contribution de 50 % est annoncée. Cependant, la réalité de la dotation notifiée aux Départements

pour 2025 s'avère très inférieure au montant estimé, soit 17,5 % de la dépense au lieu des 50 % annoncés. C'est énorme. Pour autant, si l'État n'est pas en mesure de tenir les engagements pris, le Département ne souhaite pas se désolidariser des établissements qu'il accompagne et attribuera le Ségur pour Tous dans les conditions contractuelles attendues.

A ce titre, le Département assumera donc les 50 % qui lui incombent, soit près de 700 000 €, et versera la part de dotation reçue par la CNSA, soit près de 250 000 €, mais ne pourra pas endosser la part non versée par l'État, malgré sa volonté de soutenir les opérateurs avec lesquels il est engagé.

Je profite de ce rapport pour saluer l'investissement et le professionnalisme des salariés qui travaillent dans les établissements et les services sociaux et médicosociaux de notre territoire, et je rappelle que le Département est aux côtés des Haut-Alpins dans sa compétence première, la solidarité, malgré les baisses de compensation de l'État sur les allocations individuelles de solidarité. Je me rapproche des propos qui ont été tenus dans cet hémicycle, dans cette matinée : je suis totalement outrée sur le fait que l'État ordonne et nous laisse disposer, avec le peu de financements que nous avons, des charges des solidarités.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Ginette.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Nous continuons, Madame MOSTACHI.

AUTONOMIE

CD-25-11-3998 PERSONNES HANDICAPEES - CARTE MOBILITE INCLUSION - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES / MDPH / IMPRIMERIE NATIONALE - NOV. 2025

Madame MOSTACHI.- Par délibération du 9 février 2017, le Département a acté une convention avec l'Imprimerie Nationale pour la fabrication des CNI, déterminant les conditions financières de délivrance. Il s'agit là de l'avenant n° 3 qui modifie le coût unitaire de la production des CNI, dans la mesure où le sigle CNI doit désormais être inscrit en braille, soit un surcoût de 0,06 centime par carte, 400 € par an à la charge du Département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense qu'il n'y a pas d'observation, et je mets ce rapport directement aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Madame ALLOSIA.

ENFANCE

CD-25-11-4011 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027 - NOV. 2025

Madame ALLOSIA.- Dans le cadre du nouveau Contrat départemental de Prévention et de Protection de l'enfance 2025-2027, le Département des Hautes-Alpes réaffirme son engagement en faveur des enfants les plus vulnérables.

Deux actions majeures illustrent cette volonté :

- le conventionnement avec l'Association Action Tank pour des actions menées sur la santé mentale des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance, afin d'améliorer les pratiques et de répondre aux besoins réels,

- le renforcement du dispositif d'accompagnement des enfants présentant une double vulnérabilité : ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et Handicap, avec la création d'une seconde équipe mobile d'intervention financée à 100 % par l'ARS.

Ces initiatives traduisent une ambition forte : mieux comprendre, mieux accompagner et mieux protéger les enfants du territoire, en mobilisant des moyens innovants et adaptés à leur parcours de vie.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix ce rapport.

(*Adopté à l'unanimité*)

Je passe la parole à Carole CHAUDET.

INSERTION

CD-25-11-3822 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF RSA - MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI - PROCESSUS SANCTIONS - NOV. 2025

Madame CHAUDET.- Merci, Président. Je vais vous parler de trois rapports qui vont se suivre. D'abord, le dispositif RSA et la mise en œuvre de la Loi pour le plein-emploi, notamment le processus de sanctions de cette année.

La Loi pour le plein-emploi du 18 décembre 2023 instaure un certain nombre de transformations quant au service public de l'emploi, à la gouvernance des politiques d'insertion et plus spécifiquement quant à l'application du dispositif RSA. Vous vous en souvenez, nous en avons déjà parlé longuement.

Ainsi, pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires, le Département est tenu d'élaborer une feuille de route permettant la mise en œuvre progressive des processus RSA rénovés, relatifs à l'orientation, l'accompagnement et la sanction.

À ce jour, il est proposé d'acter le nouveau processus relatif aux sanctions, qui va remplacer les procédures départementales qui avaient lieu jusqu'à présent.

Ce nouveau régime de sanctions, comme l'ancien par ailleurs, vise à instaurer une logique de remobilisation des allocataires en renforçant les engagements réciproques entre les bénéficiaires et les acteurs de l'insertion. Il repose sur une harmonisation des régimes des sanctions entre l'ensemble des membres du réseau pour l'emploi, tout en s'inscrivant dans une logique de suspension-remobilisation.

Ainsi, les sanctions sont graduées, proportionnées et réversibles, et assorties de garanties renforcées pour les publics vulnérables. Vous l'avez compris, il s'agit de nationaliser un peu le système des sanctions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation. S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Madame CHAUVET, vous avez toujours la parole.

CD-25-11-3935 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - CONVENTION TRIENNALE 2026-2028 RELATIVE A LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE - UDAF DES HAUTES-ALPES - NOV. 2025

Madame CHAUVET.- Depuis le 1^{er} janvier 2005, date à laquelle le Département est devenu pilote unique du Fonds de Solidarité pour le Logement, la collectivité a décidé de confier la gestion financière et

comptable du fonds à l'Union Départementales des Associations Familiales des Hautes-Alpes.

Les missions de l'UDAF sont liées au fonctionnement général de la gestion comptable et à la gestion des dossiers. Pour assurer ces missions, les conventions prévoient une rémunération du gestionnaire. La convention 2023-2025 arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il s'agit de proposer une nouvelle convention triennale.

Je rappelle que le renouvellement de cette convention n'aura pas d'incidence financière complémentaire sur le programme Fonds de Solidarité pour le Logement du Département car elle est financée par le Fonds et qu'il n'y a pas d'augmentation de la fameuse rémunération de l'UDAF dans cette nouvelle convention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Carole.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Madame CHAUVET, pour continuer.

CD-25-11-4053 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025 - NOV. 2025

Madame CHAUVET.- Je vais vous parler d'IAE, comme j'ai l'habitude de le faire et avec enthousiasme.

Dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2025, conclue entre l'État et le Département des Hautes-Alpes, le volet dédié à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) constitue un levier stratégique pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail, notamment les allocataires du RSA.

Compte tenu du succès du dispositif auprès des bénéficiaires du RSA, le prévisionnel d'activités salariées réalisées par ce public pourrait dépasser les prévisions initiales. Ce dépassement traduit une mobilisation forte des structures et une intensification des parcours d'insertion.

En conséquence, le Département prévoit de mobiliser une enveloppe complémentaire de 160 000 €, intégrée au budget 2025 notamment, afin de permettre l'accompagnement de cette dynamique positive, comme l'a souligné, tout à l'heure, Patrick RICOU dans la DM.

Le présent rapport formalise l'intégration de cette enveloppe dans la CAOM 2025 par avenant, en précisant les modalités de mise en œuvre et les objectifs opérationnels associés.

Je souligne encore le travail important des structures d'Insertion par l'Activité Économique, et je remercie le Président et l'ensemble du Conseil Départemental pour avoir vraiment mis en place cette belle dynamique qui permet de faire diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA dans les Hautes-Alpes, et on s'en félicite.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de ces précisions, Carole. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT pour nous parler des aérodromes.

◆PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

FILIÈRE AIR

CD-25-11-4041 SECURISATION ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES AERODROMES - GAP-TALLARD - AVENANT N° 2 COT POLYAERO HAUTES-ALPES - NOV. 2025

Monsieur CANNAT.- Si vous voulez des informations complémentaires sur ce rapport, vous demandez à Maryvonne GRENIER.

Le Centre POLYAERO est installé sur l'aérodrome de Gap-Tallard, depuis 2015, via une convention d'occupation temporaire. Une convention de partenariat organise la gestion et le fonctionnement du site.

En 2022, une première mise à jour de cette convention a été validée pour actualiser les partenariats et les formations.

En 2025, de nouvelles évolutions ont été intégrées à la convention de gestion et de partenariat :

- intégration au Comité de pilotage, dans les membres présents à titre consultatif, d'un représentant de la Préfecture des Hautes-Alpes,
- modification du nom de l'association, Formasup PACA, qui est changé en Formasup Méditerranée,
- actualisation de la liste des diplômes AMU délivrés à POLYAERO,

Il convient désormais de prendre en compte les évolutions conventionnelles ci-dessus, en approuvant l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame GRENIER, vous voulez faire des commentaires ?

(Intervention de Madame GRENIER inaudible, hors micro)

Est-ce que tout le monde a bénéficié des commentaires de Madame GRENIER ?

Monsieur CANNAT.- Non, mais c'était très bien.

Monsieur LE PRESIDENT.- On met ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Monsieur MURGIA, vous pouvez y aller.

◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-25-11-3971 PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE –
MODIFICATION DES STATUTS DU PARC NATUREL
REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES - NOV.
2025

Monsieur MURGIA.- Une délibération qui attrait au Parc naturel Régional des Baronnies Provençales. Vous savez que j'ai une appétence pour les Écrins, mais je suis chargé de tous les parcs ; nous avons de très beaux parcs, et les Baronnies en fait partie.

Nous avons des délégués au parc (Gérard et Françoise). Au syndicat mixte, ils ont voté des modifications statutaires. A priori, ils étaient d'accord. Du coup, nous sommes amenés à avaliser les modifications de Gérard. On modifie le nombre de délégués des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le calcul du quorum des membres présents au comité syndical (le quorum en voix reste inchangé), la périodicité de l'élection de la présidence - on espère juste que ce n'est pas

une présidence à vie aux Baronnies Provençales - et les conditions statutaires puisque la cotisation s'élève à 105 000 €, soit une augmentation de 15 000 €.

Quand on va sur le site des Baronnies Provençales, il est écrit de cette manière-là : *Entre Vercors, Drôme, Mont Ventoux, Préalpes et Vallée de la Durance, les Baronnies provençales forme un lieu demeuré longtemps méconnu car situé loin des grands axes de circulation...* - Tu vois, Marcel, on fera des économies car ils ne veulent pas les routes. Ils veulent rester tranquilles - ...et *longtemps retiré car pourvu d'un relief exagérément tortueux et labyrinthique*.

Tout cela pour vous dire, avec un peu d'humour, que vous êtes amenés à avaliser tout cela et que les Baronnies, c'est un endroit extraordinaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur AILLAUD ?

Monsieur AILLAUD.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. Je voulais compléter les propos de notre ami Arnaud MURGIA concernant ce Parc Naturel des Baronnies Provençales. Madame Nicole PELOUX, Présidente de ce parc, a souhaité nous rencontrer, avec Séverine, au mois de juin dernier. Elle se félicitait déjà des discussions qu'elle avait eues avec l'exécutif départemental concernant une hausse de la participation du Département, donc passer de 90 000 à 105 000 €, annuellement. Elle remerciait l'exécutif départemental de tenir compte de cette évolution favorable pour son parc.

Arnaud l'a dit avec humour, mais il est vrai que ce parc est quand même important. Je ne suis sans doute pas le meilleur avocat de ce parc parce que ce n'est pas tout à fait notre canton, mais une partie pourrait le devenir, un jour. Il se trouve que ce parc compte 104 communes et 32 de

ces communes sont haut-alpines, c'est-à-dire qu'une commune haut-alpine sur cinq est dans le périmètre du Parc des Baronnies ; c'est énorme.

C'est un parc à cheval sur deux Régions administratives : AURA avec la Drôme, mais aussi Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les Hautes-Alpes et la Drôme. Il y a sept villes portes dans ce parc dont une, Veynes, et toutes les villes portes sont situées à l'extérieur du périmètre. Ces villes portes participent à hauteur de 60 centimes par habitant et par an au financement du parc. Les communes qui sont dans le périmètre participent à hauteur de 1 euro par habitant.

L'État participe, dans le cadre de ce que l'on appelle les aménités rurales, au financement de ce parc et à la rétribution aux communes. Les communes touchent minimum 3 000 € par an, et certaines peuvent toucher jusqu'à 25 000 € par an. J'imagine un peu comme ce qui doit se passer pour le Parc Régional magnifique du Queyras, chère Valérie, dont tu assures la présidence. Pas encore ? J'ai anticipé, peut-être.

Il y a des partenariats pour le Parc Régional des Baronnies provençales avec des agriculteurs et, apparemment, cela se passe bien : ils reçoivent aussi des aides, je crois de l'Europe, dans le cadre du parc.

Si je prends la parole sur cette délibération, cela peut surprendre car le canton de Tallard, à ce jour, n'est pas concerné par ce parc. Mais, il faut savoir - et c'est la raison pour laquelle Madame Nicole PELOUX, par ailleurs Adjointe au maire, Daniel SPAGNOU encore Maire de Sisteron, a souhaité nous rencontrer : il se trouve qu'il y a trois communes de notre canton, les plus au sud, (Esparron, Barcillonnette et Vitrolles), parmi les trois plus petites aussi, en termes démographique, de notre canton, qui ont fait la démarche volontariste d'adhérer à ce parc. Cela ne figure pas encore dans l'évolution des statuts dont nous avons parlé tout à l'heure, mais cela pourrait l'être dans l'évolution de la révision de la charte, en cours entre 2025 et 2030 ; cela a commencé, cette année. Il faut prendre en compte

cet élément-là : peut-être que trois communes supplémentaires de notre canton adhéreront, dans les années futures, à ce Parc Régional des Baronnies Provençales. C'est un élément dont il faudra tenir compte. Affaire à suivre. Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur HUBAUD ?

Monsieur HUBAUD.- Comme ces communes font partie de la communauté d'agglomération, je n'ai pas envie que l'on mette le bras dans un parc, quel qu'il soit. On en discutera en conseil communautaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Au moins c'est clair.

S'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité des présents – Claire BARNEOUD absente*)

Je vais passer la parole à Madame GRENIER.



ÉDUCATION

CD-25-11-3795 EDUCATION - CHARTE D'ENGAGEMENT QUALITE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - NOV. 2025

Madame GRENIER.- Le Département propose une politique de valorisation de la restauration des collèges dont il a la charge, et cette

politique se traduit par la rédaction d'une charte d'engagement de qualité de la restauration collective.

La première charte a été votée en décembre 2013. Elle définissait plusieurs objectifs, dont l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux, la garantie du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, la dotation en moyens humains et matériels de qualité et l'uniformisation des tarifs appliqués aux familles.

Le bilan réalisé, fin 2024, présente un résultat très satisfaisant, tous les objectifs ont été atteints. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire évoluer cette charte afin d'intégrer la nouvelle réglementation, notamment la Loi EGALIM.

On renforce les objectifs précédents, à savoir les produits locaux, pour atteindre 26 %. On intègre la définition « fait maison » de façon à ce que, de plus en plus, les choses se fassent dans les restaurants scolaires. Et on organise une Commission Restauration, dans chaque collège, pour parler notamment du fonctionnement du service, de la qualité et du développement durable, ainsi que la volonté de continuer à laisser les services de restauration autonome dans leurs choix d'approvisionnement.

Cette nouvelle charte rentrerait en fonction en janvier 2026, après passage pour information en Conseil d'Administration.

Je voudrais, puisqu'il en a été beaucoup question, ces derniers temps, répondre à la question notamment en ce qui concerne le coût de revient d'un repas, et je voudrais dire comment il se répartit.

Les denrées alimentaires représentent 2,80 €. Je rappelle qu'un repas, c'est 3,90 € pour les familles. Les charges salariales peuvent représenter entre 3,50 et 4,50 €. Les charges de production, telles que l'énergie, l'eau, les produits de nettoyage, etc. : entre 80 centimes et 1,10 euro. L'entretien, la maintenance des équipements : entre 50 centimes et 80 centimes.

Si j'additionne tout cela, on a un prix de revient qui peut être estimé entre 7,60 et 9,20 €. Cela dépend un peu du nombre de repas servis, bien évidemment.

Vous voyez qu'entre 8,50 € et 3,90 €, c'est le Département qui prend en charge cette dépense. Ce qui signifie que, quand on a 450 000 repas, même avec 7,60 €, cela représente une prise en charge d'environ 1 600 000 €.

Je voudrais aussi parler malgré tout de la satisfaction puisque c'est un facteur important, dans la mesure où les engagements sont nombreux. Il y a une note moyenne donnée par les collégiens, qui est de l'ordre de 7,4 sur 10. Ce qui n'est pas mal. 83 % des parents déclarent que leurs enfants aiment manger à la cantine. Et 90 % des élèves apprécient la qualité des repas, la gentillesse du personnel et l'ambiance. Ces chiffres sont issus de l'enquête réalisée auprès de 719 collégiens et 724 parents. On peut féliciter les équipes qui travaillent dans les restaurants scolaires pour la qualité des produits qu'ils nous donnent.

Monsieur LE PRESIDENT.- L'ensemble de nos collègues se joigne à ces félicitations.

Madame GRENIER.- Je vous donnerai les chiffres.

Madame CHAUVET.- Je voulais vraiment féliciter la qualité des repas dans les collèges départementaux, mais je voulais aussi remarquer que les cités mixtes ne font pas partie de cet enthousiasme puisque les cités mixtes de Briançon, Embrun et Gap pour le lycée Centre sont gérées par la Région, et on n'a pas du tout la même qualité, pas du tout la même perception et pas du tout la même philosophie de trajets et de circuits courts pour les restaurations scolaires dans ces établissements. Je ne

peux que le regretter. Il serait bien que, pour une fois, la Région nous délègue la restauration pour ces cités mixtes.

Madame GRENIER.- On ne refait pas le passé. En revanche, à l'avenir, on fera attention lorsque l'on aura d'autres établissements peut-être à prendre.

(Départ de Marine MICHEL (12 h 08) qui donne pouvoir à Christian HUBAUD)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour toutes ces précisions.
Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais laisser la parole à Madame GRENIER.

CD-25-11-3900 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - AVENANT N° 4 ERRATUM - NOV. 2025

Madame GRENIER.- Vous savez à quel point nous avons effectivement souhaité reprendre la maîtrise d'ouvrage pour cette restructuration parce que je ne sais pas quand on aurait commencé.

Une erreur matérielle nécessite la modification de l'avenant n° 4 à la convention relative au cofinancement des travaux de restructuration du collège Centre de la cité mixte Dominique Villars, à Gap, qui a été approuvée par le Conseil Départemental, le 18 février 2025, et corrigée une première fois le 8 avril 2025.

En effet, dans son article 4 « Rémunérations », il était prévu que le Département puisse bénéficier d'une participation financière dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département, pour couvrir les frais de gestion que le transfert de maîtrise d'ouvrage engendre. Cette

option n'a pas pu être mise en œuvre, malgré les échanges entretenus avec la Région, mais on a osé. Le reste de l'avenant reste inchangé et permet d'actualiser les différentes informations portées dans le document et relatives à l'avancée de l'opération.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité des votants – Abstention de Bernadette SAUDEMONT*)

Je passe la parole à Madame GARCIN-EYMELOUD.

◆FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-25-11-3983 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES
- NOV 2025

Madame GARCIN-EYMELOUD.- Le traditionnel rapport que vous attendez tous, qui concerne la vie de la collectivité.

Nous avons écouté, nous n'avons que deux ajustements au tableau des emplois, qui concernent des transformations de poste. Il est important de noter la reconduction de deux postes de vacataire, dans le cadre des PIDA de l'hiver qui arrive car, sans cela, on ne peut pas assurer la sécurité des routes.

Je me ferai un plaisir, lors de la prochaine séance plénière, de vous parler des finances des Ressources humaines parce que ce n'est pas si simple que cela de contenir la masse salariale.

Monsieur LE PRESIDENT.- On met ce rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Je passe la parole à Monsieur TENOUX.

NUMÉRIQUE

CD-25-11-4040 TRANSFORMATION NUMERIQUE - DISPOSITIF CYBER GRAND-FRERE A DESTINATION DES EPCI - NOV. 2025

Monsieur TENOUX.- Merci, Président. Le Département des Hautes-Alpes lance un programme pour aider les établissements publics de coopération intercommunale à se protéger contre les cyber-attaques de plus en plus fréquentes.

Ce dispositif anticipe la directive européenne NIS II, qui imposera bientôt des règles de sécurité plus strictes.

L'objectif est de sécuriser les systèmes informatiques publics, de protéger les données et de garantir la continuité des services essentiels.

Le programme propose un accompagnement technique et financier, en s'appuyant sur l'expertise de IT 05.

Cette initiative est aussi motivée par l'arrivée des Jeux Olympiques d'hiver 2030 qui pourrait augmenter les risques de cyber-attaques.

Enfin, ce dispositif vise à renforcer la résilience des services publics face aux nouveaux défis numériques.

Il ne faut surtout pas le prendre à la légère car bon nombre de collectivités, même des Départements, ont été attaquées, et cela coûte véritablement une fortune et un gros stress, lorsque cela arrive.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

DIVERS

CD-25-11-4002 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE REGIONAL POUR L'EMPLOI (CRPE) - NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je demande à Madame MOSTACHI et à Madame CHAUVET de bien vouloir nous abandonner quelques instants.

(*Ginette MOSTACHI et Carole CHAUVET quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote*)

Il convient d'arrêter la désignation des représentants du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour siéger au sein de ce Comité Régional Pour l'Emploi. Je vous propose de désigner en titulaire, Ginette MOSTACHI, et en suppléant Carole CHAUVET.

Je mets ce rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité des présents – Mesdames MOSTACHI et CHAUVET ne prennent pas part au vote*)

(*Retour de Mesdames MOSTACHI et CHAUVET*)

CD-25-11-4003 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CENTRALE D'ACHATS DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT) - NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais demander à Monsieur TENOUX de bien vouloir nous abandonner.

(*Gérard TENOUX quitte l'hémicycle et ne prend part ni au début ni au vote*)

Je vous propose de désigner, pour siéger au sein de la Centrale d'achat du numérique, Monsieur Gérard TENOUX.

Si vous êtes d'accord, vous exprimez votre vote.

(Adopté à l'unanimité des présents – Monsieur TENOUX ne prend pas part au vote)

(Retour de Monsieur TENOUX)

CD-25-11-4004 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) D'AIX-MARSEILLE - NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais demander à Madame GRENIER et à Monsieur HUBAUD de quitter l'hémicycle.

(Madame GRENIER et Monsieur HUBAUD quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote)

Pendant leur absence, je vous propose de les désigner pour siéger au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille, en la personne de Maryvonne GRENIER comme titulaire et de Christian HUBAUD comme suppléant.

(Adopté à l'unanimité des présents – Madame GRENIER et Monsieur HUBAUD ne prennent pas part au vote – Madame MICHEL absente)

(Retour de Madame GRENIER et de Monsieur HUBAUD)

CD-25-11-4006 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE SEPTEMBRE 2025 - NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit des affaires qui concernent la période de septembre 2025 à novembre 2025.

En application de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération m'impose de faire l'état récapitulatif pour la période ainsi dénommée. La requête jointe fait état de marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT, notifiés d'une partie seulement des mandatements sur la période considérée. Elle sera complétée, lors des prochaines sessions.

Vous prenez acte.

(L'assemblée prend acte à l'unanimité)

CD-25-11-4008 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je dois également vous rendre compte de l'exercice de cette délégation.

- au Tribunal Administratif : une requête contentieuse pour des contentieux sociaux,
- au Tribunal Judiciaire : une requête un réfééré expertise,
- en Cour d'Appel : un délaissement parental.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-11-4017 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL 2 DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR - NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais demander à Madame ALLOSIA et à Monsieur HUBAUD de quitter la séance.

(Madame ALLOSIA et Monsieur HUBAUD quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote)

Il s'agit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial

n° 2 du Champsaur-Valgaudemar, en la personne de Béatrice ALLOSIA comme titulaire et de Christian HUBAUD comme suppléant.

Je vous demande de vous exprimer.

(*Adopté à l'unanimité des présents – Madame ALLOSIA et Monsieur HUBAUD ne prennent pas part au vote – Madame MICHEL est absente*)

(*Retour de Madame ALLOSIA et de Monsieur HUBAUD*)

CD-25-11-4018 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL
D'ADMINISTRATION EPLE - 2025/2027 - MODIFICATIF -
NOV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Concernant le collège Centre, à Gap, Monsieur Jean-Pierre MOUTOT est remplacé par Monsieur Julien CECCONI.

Je vous propose d'adopter cette désignation.

(*Adopté à l'unanimité*)

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour, et je vous propose d'examiner la motion proposée par Messieurs PARA et MURGIA.

MOTION RELATIVE À L'ÉVOLUTION DES FINANCES DÉPARTEMENTALES DANS LES ANNÉES À VENIR ET À LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER PROFONDÉMENT LE MODE DE FINANCEMENT DES DÉPARTEMENTS.

Monsieur MURGIA.- Je ne vous en fais pas la lecture en l'état parce que vous l'avez eue, depuis une dizaine de minutes, donc vous l'avez lue. Je vous en fais une synthèse assez simple.

Nous venons de passer notre débat d'Orientations Budgétaires, et vous avez fait les mêmes constats que Patrick RICOU sur la tension autour des finances du Département et des Départements. Nous considérons que le Premier Ministre, Sébastien LECORNU, a annoncé lancer, avant la fin de l'année, un nouvel acte de décentralisation. Nous demandons donc plusieurs choses.

Très concrètement, on demande à l'Etat d'arrêter de nous transférer tout ce dont on ne veut pas et de refuser de nous transférer ce que l'on voudrait bien. En gros, on s'oppose à tous les transferts de compétence ou de charges nouvelles non compensés ou non concertés avec nous, et on leur demande de clarifier les compétences que nous avons. Par exemple, comme le dit, depuis longtemps, Marcel CANNAT : clarifier la situation des routes nationales, mais en nous compensant le pont de Savines. Sinon, on ne va pas y arriver. Mais, ce serait quand même un peu plus simple que nous ayons compétence sur tout.

Accessoirement, on demande une refonte totale du modèle de la fiscalité locale des Départements. Vous êtes un certain nombre à avoir connu un monde dans lequel les communes avaient la taxe d'habitation, et le bloc communal départemental avait les taxe Ménages. Tout le monde s'en plaignait, mais cela ne fonctionnait pas si mal. Aujourd'hui, les maires ne sont plus compensés de la taxe d'habitation, depuis 2017, et nous, nous regardons passer les lignes de TVA, en se disant « sur un malentendu, on aura des recettes ».

Et puis, comme on est montagnard, on dit au Premier Ministre, très gentiment, que la décentralisation, c'est bien, mais la Loi Montagne, c'est encore mieux et que si l'on veut vraiment décentraliser, il faut un nouvel acte de la Loi Montagne qui pourrait notamment traiter du sujet de l'eau, en particulier de la Loi sur l'Eau. Si l'on faisait un peu des économies, vu les montants d'études que l'on demande aux communes et aux

intercommunalités, chaque fois qu'il y a quelque chose à faire sur un cours d'eau, que parfois cela coûte plus cher en montant d'études qu'en montant de travaux, on se dit que les économies, parfois, peut-être qu'au lieu de voter des taxes, on ferait mieux de faire un peu de bons sens.

Voilà ce qu'il vous est proposé de voter au nom de toute la majorité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des commentaires ?

Monsieur ROUX ?

Monsieur ROUX.- On connaissait la devise de la Belgique « L'union fait la force », alors je veux bien qu'entre le croissant et le pain au chocolat, ce matin, vous ayez décidé de faire une motion. Je suis surpris de ne pas avoir été consulté là-dessus, alors que l'on a un rendez-vous annuel pour traiter ce genre de questions.

Sur la méthode, il y a un groupe d'opposition et nous avons des parlementaires : je pense que c'est bien aussi de s'appuyer dessus. Aujourd'hui, entre Madame Valérie ROSSI, qui est notre collègue qui, en ce moment, débat du budget, Madame Marie-Josée ALLEMAND et notre Sénateur représentant des collectivités, Jean-Michel ARNAUD, je pense qu'il aurait été bien de faire un tir groupé.

Nous avons pris connaissance, il y a 15-20 minutes, de la motion présentée ; elle ne mange pas de pain. Ceci dit, il y a une contradiction dans les termes : on ne veut pas qu'il y ait des transferts de compétence, mais on sait qu'à la fin, sur les routes nationales, même si l'on peut y trouver des avantages, il n'y a plus d'investissement qui y sont faits, et un jour, on sera les dindons de la farce. Prise en compte du pont de Savines ou non, le reste à charge sera la même chose que pour le RSA, le Ségur

pour Tous. Vous faites « non » de la tête, mais vous savez comme moi qu'à la fin, l'État a le dernier mot.

C'est pour cela que, sur la méthode et peut-être aussi sur la GEMAPI que je n'ai pas vue explicitement, il faut prendre les choses comme une opportunité. Les citoyens se plaignent que les centres de décision sont loin de leurs territoires. Chacun conviendra, et je pense Marcel CANNAT le premier, que l'on ne prend pas la décision de déneiger les routes de montagne depuis Marseille. Et j'ai envie de dire que c'est la même chose pour les cours d'eau. Je serais plutôt inquiet de voir la gestion des cours d'eau depuis Marseille. C'est pour cela qu'au lieu de subir, il faudrait saisir cette opportunité et faire que, demain, le Département, soit en soutien d'un syndicat, soit lui-même, puisse être acteur et force sur ce sujet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous auriez pu aussi faire un rappel au règlement et me rappeler que je suis chargé d'appliquer le règlement qui aurait voulu qu'une telle motion soit déposée 24 heures avant, sur mon bureau. Ce qui n'a pas été le cas puisqu'elle a été conçue, ce matin.

Je trouve quand même que cette motion est extrêmement bien placée dans un débat d'Orientations Budgétaires où l'on parle de la situation financière du Département. On peut quand même parler de la situation financière du Département sans avoir les deux députés et le sénateur présents dans l'hémicycle, pour avoir une vision commune de notre territoire. Je pense qu'ils vont être agréablement surpris d'appuyer cette motion et de s'en servir dans leurs travaux parlementaires.

Monsieur MURGIA.- Je prends l'entièvre responsabilité de l'initiative de la motion de ce matin. Vous avez pu remarquer que, quand

on a des motions de fond, on les rédige toujours avant. Il se trouve que la situation budgétaire le nécessitait. Dont acte.

Sur le reste, c'est bien entendu le rôle des parlementaires de voter la loi, mais on parle de décentralisation et c'est aux collectivités de s'exprimer. Au moment où on entame un grand débat sur la décentralisation, c'est quand même aux Départements de dire à quelle sauce ils ne veulent plus être mangés. C'est juste l'objet de cette motion qui me semble être plutôt transpartisane. Si vous vous abstenez, dont acte. Mais, en tout cas, elle voulait, dans un moment de débat, prendre un point de position très fixe et l'adresser au Gouvernement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres commentaires sur cette motion ?

Monsieur PEYTHIEU.- Je voterai cette motion, mais une motion reste une motion, un vœu pieux. En revanche, j'ai pu observer que nous arrivons tous à la même conclusion : notre pays a besoin de changements profonds. À bon entendeur !

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres commentaires sur cette motion, je vous propose de vous exprimer.

(La motion est adoptée à l'unanimité des votants – Abstention de Monsieur Rémi ROUX)

Cette motion est approuvée. Je vous remercie de l'avoir écoutée et d'en avoir pris note. Merci à tous. La séance est levée. On fait une pause de 5 minutes et nous tenons notre Commission Permanente.

(La séance est levée à 12 h 29)

Le Président du
Département des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance

Valérie GARCIN-EYMOUD

Décision Modificative n° 3

2025



Commission des Finances : 30 octobre 2025
Conseil Départemental : 4 novembre 2025

Secrétariat Général

Synthèse Décision Modificative n° 3 – Budget Principal

	Investissement		Fonctionnement		
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	0,00	0,00	2 558 943,06	2 558 943,06
Mouvements d'ordre					
TOTAL	0 €	0,00	0,00	2 558 943,06	2 558 943,06

Dépenses Fonctionnement : + 2 558 943 €

Pôle Cohésion Sociale et Solidarités : + 4 059 498 €

- Actions sociales et insertion : - 1 180 K€
- Autonomie des personnes : + 3 400 K€
- Prévention, protection de l'enfance et soutien des familles : + 1 839 K€

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements : - 343 591 €

- Mobilité : - 318 K€
- Valorisation et gestion du patrimoine : - 58 K€
- Filière Air : - 103 K€
- Aménagement et solidarité territoriale : + 200 K€
- Education, culture, jeunesse et sports : - 64 K€

Pôle Ressources : - 1 156 962 €

- Affaires juridiques : - 67 K€
- Numérique : - 521 K€
- Ressources humaines : + 1 492 K€
- Dotations aux provisions financées : + 1 275 K€
- Fonds DILICO : - 3 336 K€

Commission des Finances - 30 octobre 2026
Conseil Départemental - 4 novembre 2026



Recettes Fonctionnement : + 2 558 943 €

Pôle Cohésion Sociale et Solidarités : 1 646 155 €

- Programme insertion : + 145 K€
- Programme autonomie : + 679 K€
- Programme prévention et protection de l'enfance : + 807 K€
- Programme éducation, culture, jeunesse et sports : + 15 K€

Pôle Ressources : 912 787 €

- Programme Ressources humaines : + 232 K€
- Dotations et taxes en fonction des notifications ou du réel tiré à mi-octobre : - 435 K€ (dont TVA : - 1 532 K€)
- Crédits de reprises sur provisions de l'année : + 1 116 K€

Commission des Finances - 30 octobre 2026
Conseil Départemental - 4 novembre 2026



Dépenses Investissement

Redéploiement de crédits vers le nouveau programme JOP 2030 qui permettra d'identifier toutes les dépenses liées aux jeux olympiques 2030.

Programmes	Autorisations de programmes	Crédits de paiement
Aménagement RD 1075	-4 736 419,78	-1 944 320,00
Aménagements RD 1091	-22 515 746,34	-4 916 860,38
Aménagements RD 942 (Avance) et 900B (accès Ubaye)	-7 175 933,53	-858 491,57
JOP 2030	34 428 099,65	7 719 671,95



Synthèse Décision Modificative n° 3 – Budget annexe LDVHA

La Décision Modificative n° 3 pour le Budget annexe LDVHA a pour caractéristiques :

- Réajustement des crédits pour alimenter les imputations des paies et frais de déplacements ;
- Une augmentation des recettes des taxes d'analyses.

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels			0 €	120 000 €	120 000 €
Mouvements d'ordre	-	-	-	-	-
TOTAL	0 €	0 €	0 €	120 000 €	120 000 €





Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr



Débat d'orientations budgétaires 2026



Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

SOMMAIRE



- 1 Le contexte budgétaire national**
- 2 La situation des Départements**
- 3 Les engagements du Département pour 2026**
- 4 Les équilibres du Département des Hautes-Alpes**
- 5 Orientations Budgétaires 2026**
- 6 État d'exécution du PPI**
- 7 Conclusion**

1. Le contexte budgétaire national : déficit

Déficit public de la France (en % PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Administration publique centrale	-5,8	-5,0	-5,4	-5,3	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques locales	0,0	0,0	-0,3	-0,6	-	-	-	-	-	-
Administrations de sécurité sociale	-0,8	0,3	0,4	0,0	-	-	-	-	-	-
Solde public (obj. PSMT : -3% en 2030)	-6,6	-4,7	-5,4	-5,8	-5,7*	-5,1	-4,6	-3,9	-3,3	-3
Solde public (simulation OFCE)	-6,6	-4,7	-5,4	-5,8	-5,7*	-5,2	-4,9	-4,5	-4,1	-3,7

* la dernière estimation du gouvernement est -5,4% de déficit en 2025

Dépenses et recettes publiques de la France



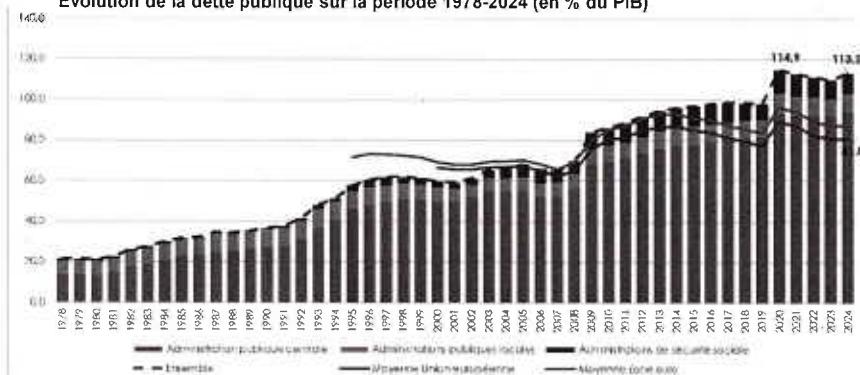
Les facteurs :

- Contexte(s) géopolitique(s)
- Croissance faible : + 1%
- Absence de réformes structurelles et instabilité politique
- Les prélèvements obligatoires ralentissent (diminution de 0,4 points)
- Haute des taux d'intérêts
- Dépenses de fonctionnement de l'administration centrale en hausse de 10,8 Md€

Source INSEE-Dépenses et recettes publiques – Août 2025 et OFCE- Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France – juillet 2025
Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

1. Le contexte budgétaire national : dette

Évolution de la dette publique sur la période 1978-2024 (en % du PIB)



La 3^{ème} dette publique la plus élevée d'Europe

➤ 3 416,3 Md€ de dette publique

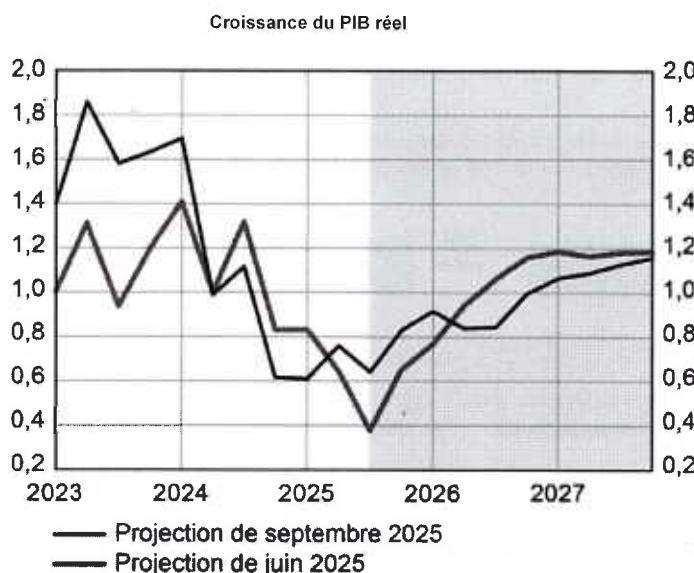
Dette publique de la France (en % du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Administration publique centrale	92,1	92,0	91,6	94,4	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques locales	9,7	9,2	8,8	9,0	-	-	-	-	-	-
Administrations de sécurité sociale	11,0	10,2	9,4	9,8	-	-	-	-	-	-
Solde public (obj. PSMT : -3% en 2030)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,7*	118,9	120,4	121,4	121,7	120,9
Solde public (simulation OFCE)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,8*	118,8	120,5	121,8	122,6	123,1

* la dernière estimation du gouvernement est un ratio d'endettement de 116,2% du PIB en 2024

Source INSEE-Dépenses et recettes publiques – Août 2025 et OFCE- Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France – juillet 2025
Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

1. Le contexte budgétaire national : croissance



1. Le contexte budgétaire national

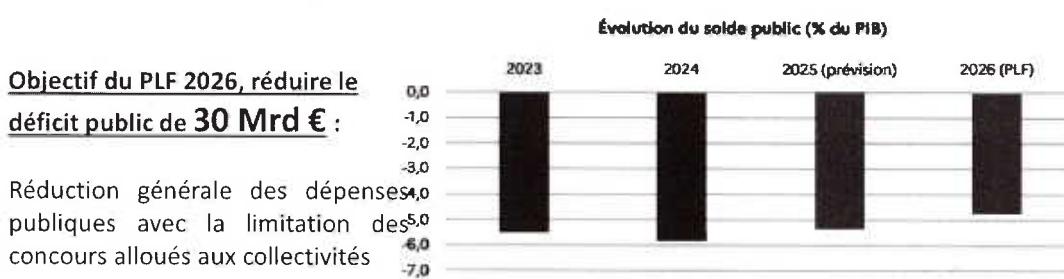
Projet de loi de finances



Un Projet de Loi de Finances 2026 tardif, des incertitudes quand à son adoption

Les dispositions du Projet de Loi de finances :

- Gel de la compensation de TVA
- Gel de la DGF
- CNRACL part patronale : hausse sur 4 ans pour atteindre 12 % d'augmentation en 2028. + 3 points en 2026
- DILICO doublé : 280 M€ à la charge de la moitié des Départements : reversé à hauteur de 80 % sur 5 années

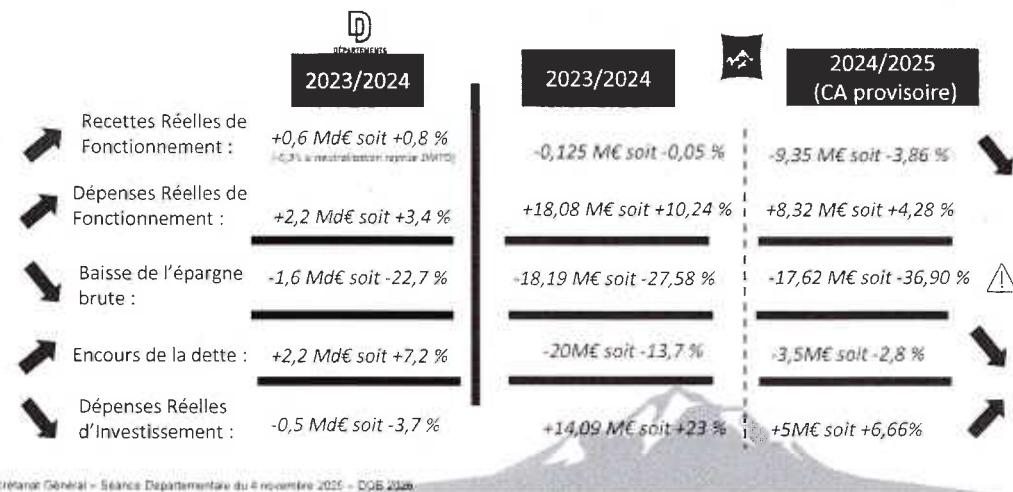


2. La situation des Départements

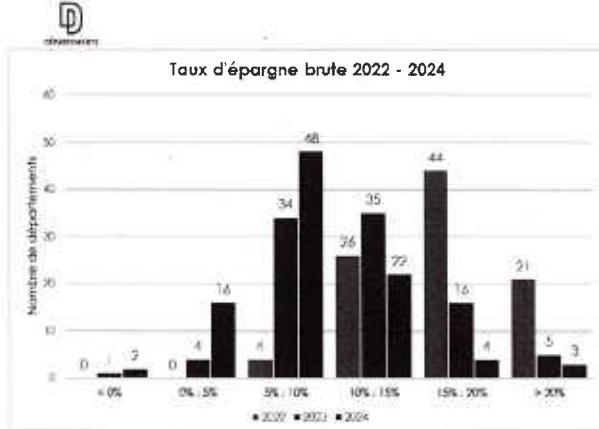
L'année 2025 confirme pour les collectivités territoriales le changement important de leurs capacités financières et des conséquences quant à leur équilibre budgétaire.

A cet effet général, les Départements français sont particulièrement impactés par la baisse de leur principale recette : la compensation de TVA en remplacement du foncier bâti qui, en perspective de l'augmentation des dépenses sociales, accentue l'effet ciseau dans leur budget.

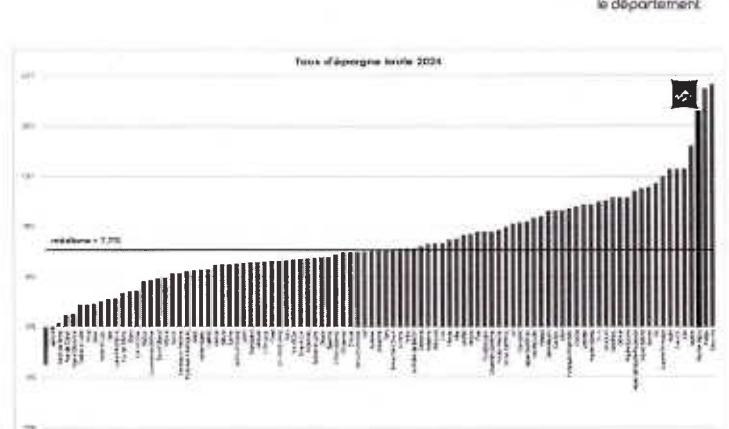
Par sa gestion, le Département des Hautes-Alpes a été préservé jusqu'alors lui permettant, sur cette année 2025, de reproduire encore une année record en termes d'investissement tout en poursuivant son désendettement.



2. La situation des Départements : taux d'épargne brute



En comparaison, le Département des Hautes-Alpes disposait d'un taux d'épargne brute en **2022** de **29,28 %**, et **27,19 %** en **2023**.



Les Hautes-Alpes sont **3^{ème}** Département de France en taux d'épargne brute.

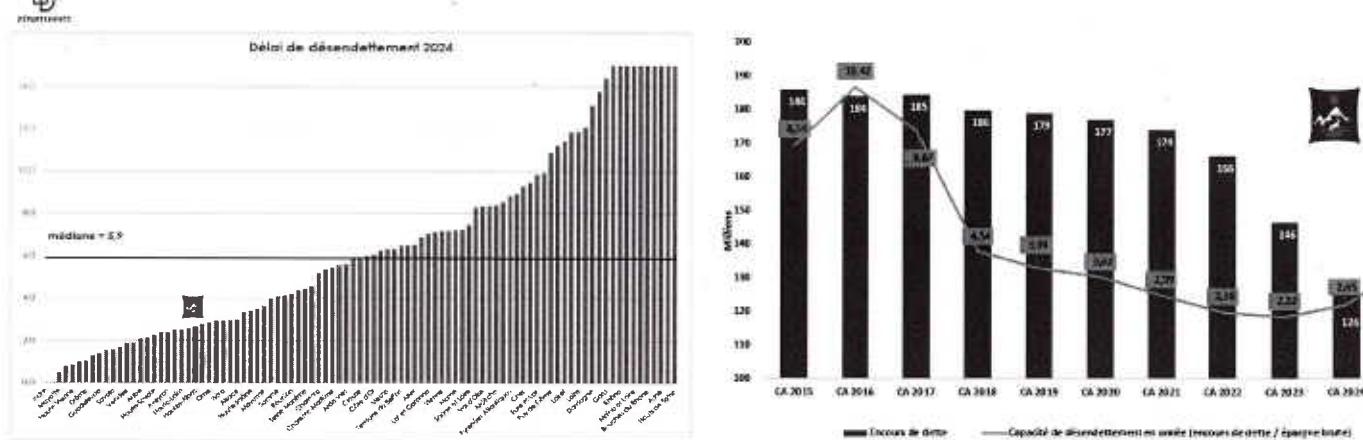


35 Départements (soit + 1/3) se situent sous le seuil d'alerte de 7 % d'épargne brute.

Cour des Comptes

10 Départements ont un ratio d'épargne brute inférieur à 4 %.

2. La situation des Départements : *délai de désendettement*



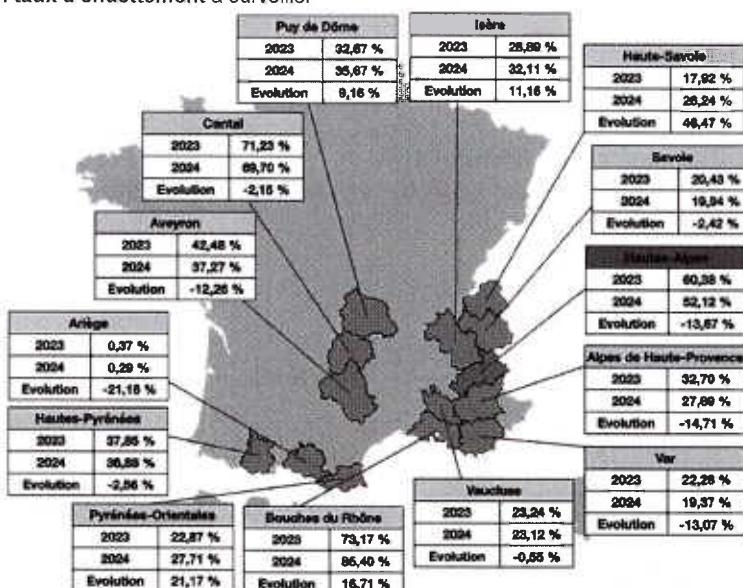
Les Hautes-Alpes sont 12^e Département de France avec 2,65 ans de délai de désendettement.

Bureau Général - Balance Départementale du 4 novembre 2005 - DOB 2006

Source de données DGFiP 2024 modélisées par le service Contrôle de Gestion

2. La situation des Départements : *taux d'endettement*

Un taux d'endettement à surveiller

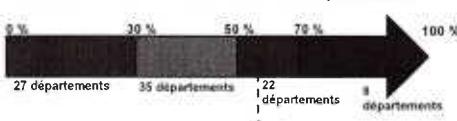


Un taux d'endettement supérieur à la moyenne nationale (42 %).

* Du plus endettés au moins endettés

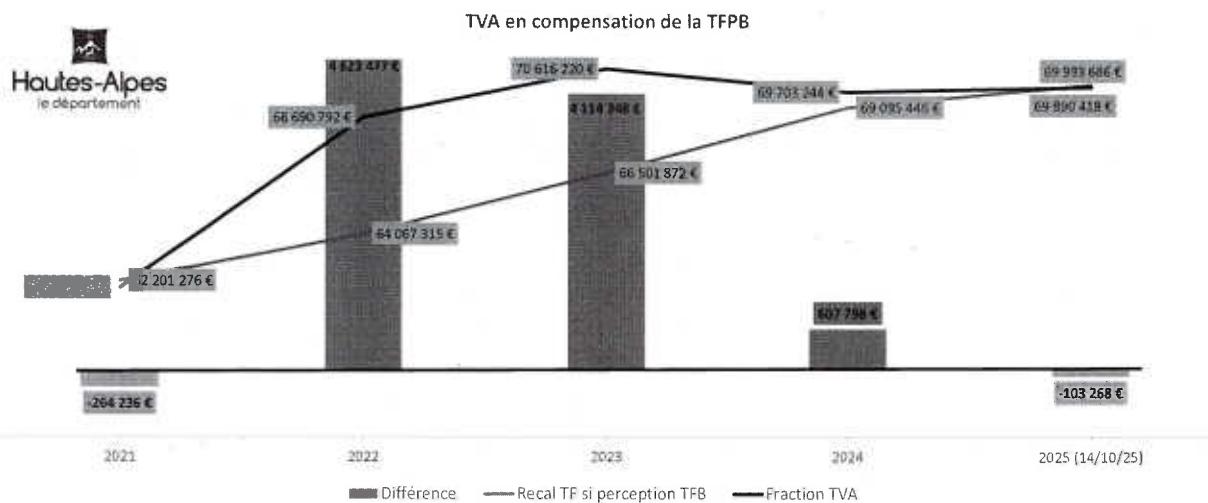
Position	Département	2024
1	Corse	86,40 %
2	Seine Saint Denis	86,05 %
3	Bouches du Rhône	86,40 %
4	Dordogne	81,77 %
5	Ariège	80,17 %
6	Haute-Savoie	80,12 %
90	Hauts-de-Seine	7,20 %
91	Arèges	0,29 %
92	Isère	0,09 %

Baromètre du taux d'endettement des Départements



Hautes Alpes : 52 %

2. La situation des Départements : TVA en compensation de la TFPB



Une compensation au désavantage du CD05 en 2025*.

Un désavantage accentué en 2026 avec le **gel de la compensation de TVA**.

Projet de loi de finances

*Sous réserve de la notification définitive

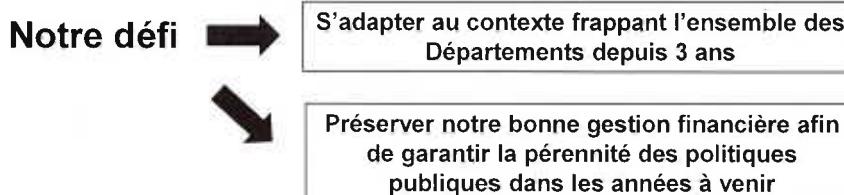
Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

3. Les engagements du Département des Hautes-Alpes pour 2026

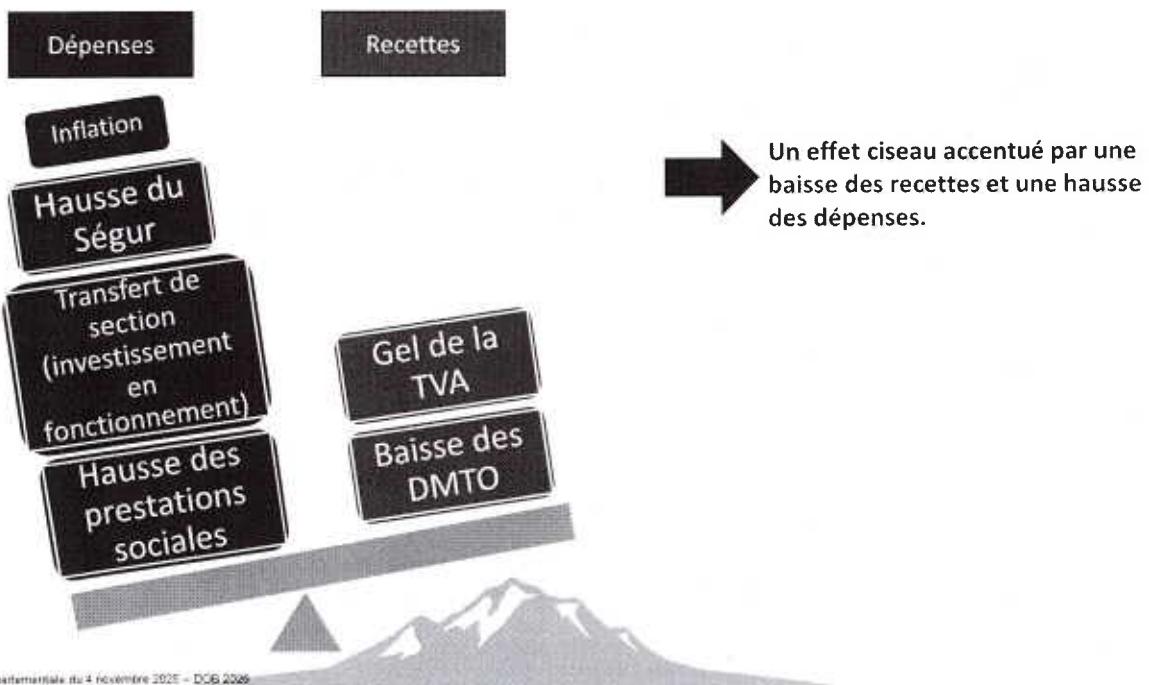


Un nouveau contexte financier s'impose durablement aux collectivités, le Département des Hautes-Alpes devra intégrer à son tour et après avoir été préservé :

- la nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement à la seule inflation,
- une politique d'investissement qui reste soutenue avec encore plus de 65 M€ de crédits de paiement.

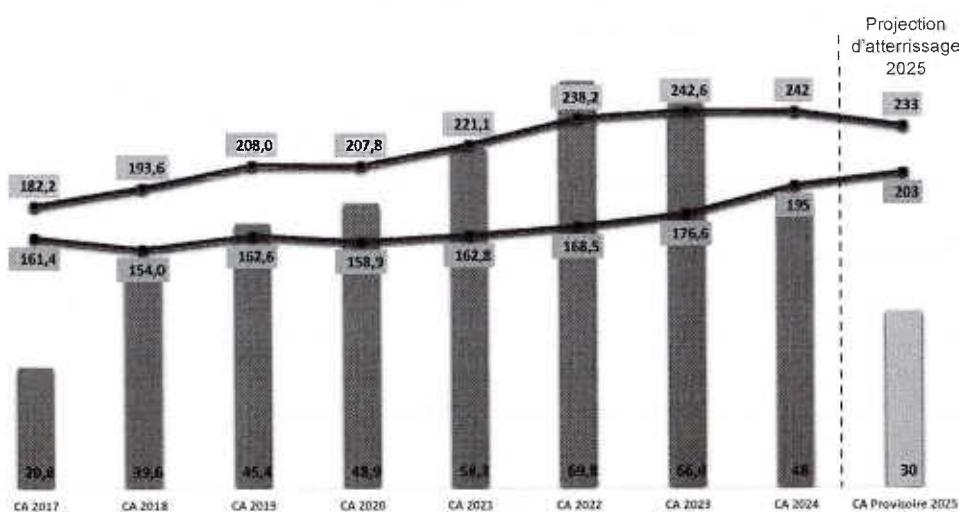


4. Les équilibres du Département des Hautes-Alpes : les principaux facteurs de dépenses et recettes



Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

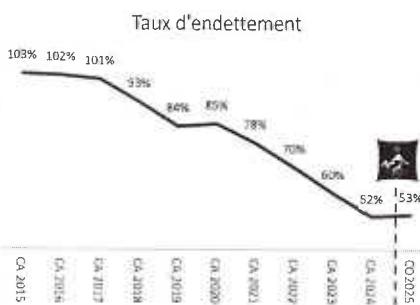
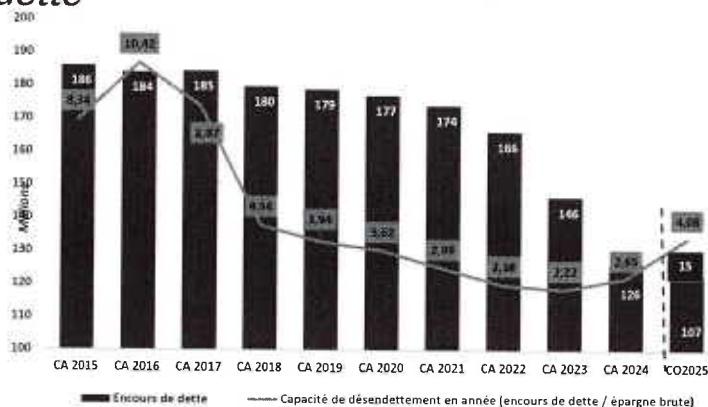
4. Les équilibres du Département des Hautes-Alpes : évolution du fonctionnement et de l'épargne brute



- ⇒ Un effet ciseau ces deux dernières
- ⇒ Un taux d'épargne brut relativement important (19,7 %, 1^{er} au niveau national) au regard de la moyenne nationale (8,7 %)

Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

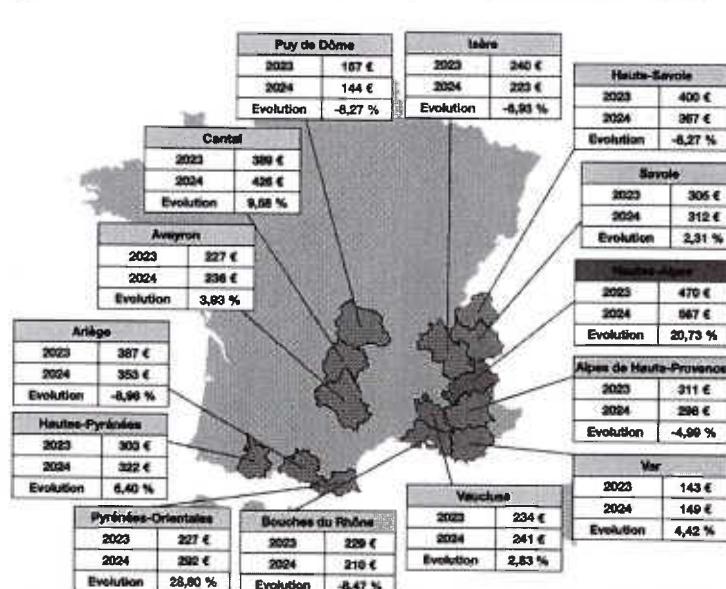
4. Les équilibres du Département des Hautes-Alpes : évolution de la dette



- ⇒ Un endettement fort en début de Mandat atténué par la stratégie de désendettement initiée en 2018 (2021/2025 ; - 54,2 M€).
- ⇒ Un recours à l'emprunt, en 2025, limité (15 M€) permettant un désendettement de 4M€.
- ⇒ Un taux d'endettement qui reste supérieur à la moyenne nationale (42 % au niveau national) mais avec une capacité de désendettement plus favorable (6,1 années au niveau national).

4. Les équilibres du Département des Hautes-Alpes : dépenses réelles d'investissement hors emprunts par habitant

Comme en 2023, Deuxième Département, en 2024, en dépenses réelles d'investissement par habitant : +20,73%.



Position	Département	2024
1	Corse	985,79 €
2	Hautes-Alpes	988,87 €
3	Lozère	482,47 €
4	Cantal	426,04 €
5	Haute-Savoie	386,77 €
90	Deux-Sèvres	103,84 €
91	Marnes	93,57 €
92	Loire	79,04 €

et en hausse par rapport à l'année précédente.

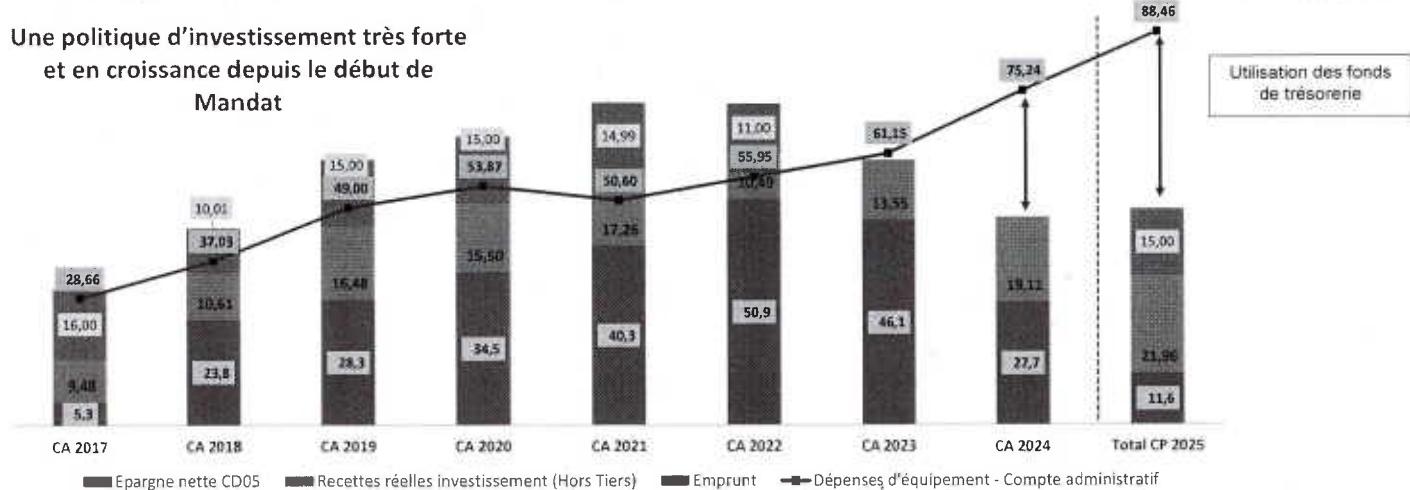
RAPPEL 2023		
Positionnement	Hautes-Alpes	2023
CD 05	386 €	435 €
Evolution	9,78 %	

4. Les équilibres du Département des Hautes-Alpes : *projection clôture 2025*

Une politique d'investissement très forte

et en croissance depuis le début de

Mandat



⇒ Un financement des investissements en 2025 majoritairement assuré par l'utilisation des fonds de trésorerie

Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

5. Les Orientations Budgétaires 2026 : *les recettes de fonctionnement*

Principales recettes générales de fonctionnement	Projection CA					
	CA 2023	CA 2024	CA provisoire 2025	2026	2027	2028
Taux évolution :	242,7	242,5	233,2	231,8	233,8	236,0
Dont :		-0,1%	-3,9%	-0,8%	0,9%	0,9%
TVA (TFPB + CVAE)	77,0	76,1	76,3	76,4	77,7	78,9
Taux évolution :		-1,3%	0,3%	0,2%	1,7%	1,6%
DMTO :	38,6	35,1	33,9	35,0	35,7	36,4
Taux évolution :		-9,1%	-3,4%	3,2%	-2,0%	2,0%
Dont Fonds péréquation DMTO	10,8	10,4	8,5	7,0	7,1	7,2
Taux évolution :		-3,6%	-18,3%	-17,9%	1,7%	1,6%
TSCA	27,8	29,6	28,5	29,0	29,5	29,9
Taux évolution :		7%	-4%	-2%	2%	2%
DGF	28,1	28,4	28,5	28,3	28,3	28,3
Taux évolution :		1,1%	0,3%	-0,6%	0,0%	0,0%

⇒ Des recettes liées aux politiques publiques en baissent :

- Les recettes financières : - 1,7 M€
- Les autres recettes : - 610 K€
- Les recettes sociales en hausse : + 1 M€

Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

5. Les Orientations Budgétaires 2026 : les dépenses de fonctionnement

	Projection CA					
	CA 2023	2024	CA provisoire 2025	2026	2027	2028
DRF hors Charges de personnel	128,5	143,6	150,8	151,6	155,0	159,6
Taux évolution :	3%	11,7%	5,0%	0,5%	2,3%	3,0%
Charges de personnel (P064)	49,1	51,0	53,9	56,4	57,8	59,3
Taux évolution :	11%	3,8%	5,7%	4,6%	2,5%	2,5%
Total DRF	176,6	194,7	203,0	204,9	209,3	215,1
Taux évolution :	5%	10,2%	4,3%	0,9%	2,2%	2,7%

2025 : des augmentations (+ 8,3 M€) résultant notamment de :

- Hausse des politiques sociales : + 6,6 M€
- Hausse du budget des Ressources Humaines : + 2,9 M€ dont 950k de fiscalité patronale
- Hausse du budget informatique : 924 K€
- Compensé par une baisse des dépenses financières : - 2,1 M€

2026 :

- Un plan de maîtrise des dépenses avec une augmentation de 0,9 % entre 2025 et 2026
- L'augmentation des charges de personnel s'explique par la hausse de la GVT et des cotisation CNRACL (+700 K€)

2027 et suivants :

- Une évolution par la suite sera, au maximum, à hauteur de la seule inflation (hors intérêt de la dette)

5. Les Orientations Budgétaires 2026 : prospective

En M€	CA	CA	CO	Prospective
	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et provisions et résultat antérieur)	242,6	242,5	233,2	231,8
Dépenses réelles de fonctionnement	176,6	194,7	203,0	204,9
Epargne brute (hors cessions et provisions)	66,0	47,8	30,1	26,9
Taux d'épargne brute	27,2%	19,7%	12,9%	11,6%
Remboursements d'emprunts dette actuelle	19,8	20,1	18,5	17,8
Epargne nette	46,1	27,7	11,6	9,1
Taux d'épargne nette	19,0%	11,4%	5,0%	3,9%

⇒ Pour 2026, un effet ciseau qui perdure entraînant de nouveau une dégradation de l'autofinancement.

⇒ Pour la fin du Mandat, des dépenses de fonctionnement qui, si elles progressent à la seule inflation, devraient atteindre 214 M€ dégradant d'autant cet autofinancement

5. Les Orientations Budgétaires 2026 : Prospective

En M€	CA	CA	CO	Prospective
	2023	2024	2025	2026
Sur-équilibre 2025 (disponible en juin 2026)				12,0
Résultat provisoire fonctionnement N-1				0,0
Résultat provisoire investissement N-1				5,0
Dépenses d'invest. hors dette (PPI hors Tiers)	62,3	75,0	83,1	66,8
Dont dépenses JO				
Recettes d'invest. hors emprunt et Tiers (y compris cessions d'immobilisations)	13,5	19,1	21,7	26,0
Dont recettes JO				9,0
Charge nette des investissements	48,7	56,3	61,9	39,7
Souscription emprunts nouveaux				15,0
Periode de remboursement 3/1/12	29,1	49,5	14,7	25,0
Encours de dette fin d'exercice	146,4	126,4	122,9	130,1
Taux d'endettement	50,4%	52,1%	52,7%	56,1%
Capacité de désendettement	2,2 ans	2,6 ans	4,1 ans	4,8 ans

⇒ Pour 2026 :

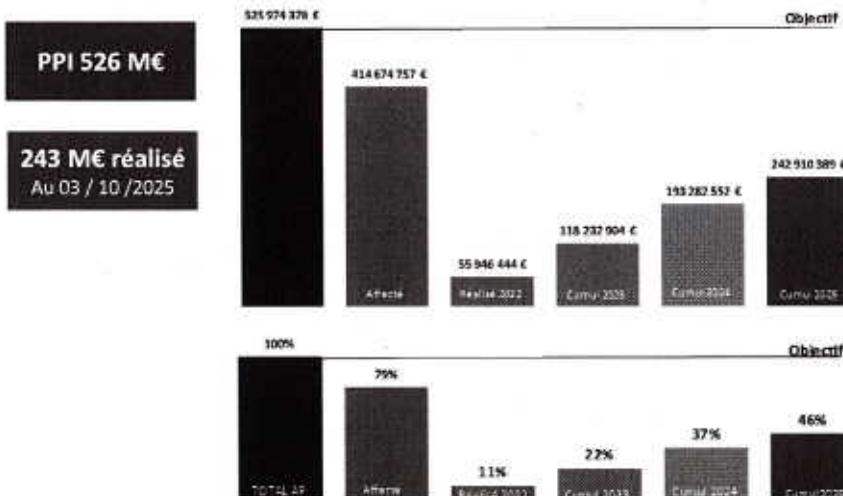
- Une politique d'investissement qui reste importante sous l'effet des résultats favorables des années antérieures
- Un endettement contenu

⇒ Pour la fin du Mandat :

- Des perspectives d'investissement, pour la fin du mandat, qui devront tenir compte de la dégradation de l'autofinancement

Secrétariat Général – Séance Départementale du 4 novembre 2025 – DOB 2026

6. État d'exécution du PPI



BENEFICIER de l'opportunité des JOP (101 M€) avec ses **55 M€ de recettes** dans la modernisation de nos infrastructures utilisées quotidiennement par les Hauts-Alpins.

=> Le maintien, encore en 2025, de sa politique d'investissement ambitieuse avec le financement de 70,8 M€ de crédits de paiement en 2025.

=> Le Département des Hautes-Alpes aura investi **335,6 M€** sur le territoire depuis le **début du Mandat** le plaçant à la **3ème place au niveau national** !

7. Conclusion : le contexte d'élaboration du budget 2026

Fonctionnement :

- => Une **nouvelle diminution des recettes de fonctionnement** (-0,61 %) entre 2025 et 2026 après une baisse l'année dernière de – 3,84 %
- => Une **nécessaire maîtrise** de nos **dépenses de fonctionnement** pour 2026 (+0,91 %) inférieure à l'inflation (+1,7 %) qui devront être contenue durant l'exercice budgétaire
- => Un niveau **d'épargne brute inférieur à 30 M€** (26,9 M€ de prévu en 2026)



Une nécessaire poursuite de nos efforts de gestion permettra au Département d'envisager :



Investissement :

- => Un niveau **d'investissement** qui reste **important : 67 M€**
- => Un **endettement maîtrisé**

7. Conclusion : les orientations à moyen terme

Fonctionnement :

- ⇒ Un effet ciseau qui risque de se proroger dans le temps du fait de la conjoncture nationale
- ⇒ Des dépenses de fonctionnement qui devront être réétudiées afin de maintenir une épargne suffisante



Investissement :

- => Des choix quant à la priorisation de nos projets d'investissement d'ici la fin du Mandat



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr



